MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE LA SCIENCE ET DE L'INNOVATION

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

ENSEMBLE
on fait avancer le Québec

Québec

Rapport annuel de gestion 2016-2017
Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation

Tous droits réservés
Dépôt légal – 2017

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN (Imprimé) : 978-2-550-79504-9
ISBN (PDF) : 978-2-550-79505-6

© Gouvernement du Québec, 2017

Imprimé sur du papier Rolland Enviro Satin contenant 100 % de fibres postconsommation. Certifié FSC Recyclé, Ecologo et Procédé sans chlore. Fabriqué à partir de biogaz.

Par ses diverses interventions et ses programmes, le Ministère s'acquitte de sa responsabilité :

- à l'égard de la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires. Ses actions dans ce domaine sont signalées par le logo OVT ;
- à l'égard de la Loi sur le développement durable. Ses actions dans ce domaine sont signalées par le logo DD ;
- dans la mise en place des recommandations de la Commission de révision permanente des programmes et des travaux qui en découlent. Ses actions dans ce domaine sont signalées par le logo RP.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE LA SCIENCE ET DE L'INNOVATION

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

QUELQUES RÉSULTATS **2016-2017** EN UN COUP D'ŒIL

742

employés

au 31 mars 2017

- Québec
- Montréal
- Ailleurs au Québec

10

projets

d'investissement majeurs soutenus

- **231,6 M$** en aide financière
- 1 076,7 M$ en coût total des projets
- **989 emplois** créés ou sauvegardés

65

projets

d'investissement ou d'innovation soutenus

- **388 M$** en aide financière
- 2 026,5 M$ en coût total des projets
- **3 414 emplois** créés ou sauvegardés

1 054 M$

de

dépenses probables

- Développement de l'économie, de l'innovation et des exportations
- Interventions relatives au FDE
- Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation
- Condition féminine

3 876

emplois

créés ou maintenus **en économie sociale**

- **12,8 M$** en aide financière
- 87,7 M$ en coût total des projets

3 498

entreprises

appuyées sur les marchés hors Québec

- 792 M$ en ventes fermes

12 206 activités réalisées en promotion de la science s'adressant à la relève

25 projets **de relance** économique soutenus
- **28,9 M$** en aide financière
- 51,2 M$ en coût total des projets
- **1 945 emplois** créés ou sauvegardés

232 projets **de diversification** économique soutenus
- **57,9 M$** en aide financière
- 324,2 M$ en coût total des projets

5 370 interventions **effectuées** afin de soutenir la productivité des entreprises

6 527 entreprises et entrepreneurs ayant utilisé les services d'un organisme de soutien à l'entrepreneuriat

95 M$ d'investissement en infrastructures de recherche et d'innovation

Stratégies et plans d'action
- Plan d'action en économie numérique
- Stratégie québécoise de l'aérospatiale 2016-2026
- Plan d'action gouvernemental 2016-2018 en allègement réglementaire et administratif
- Stratégie québécoise de l'exportation 2016-2020
- Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021

TABLE DES MATIÈRES

Quelques résultats **2016-2017** en un coup d'œil 2

Message des ministres 6

Message du sous-ministre 7

Déclaration sur la fiabilité des données 8

Rapport de validation de la Direction de l'audit interne 9

1. Présentation du Ministère 11

2. Résultats 2016-2017 15

3. Résultats liés aux services à la clientèle et aux activités institutionnelles 39

3.1 Déclaration de services à la clientèle 40

3.1.1 Accompagnement-conseil et formation 40

3.1.2 Mesures fiscales 41

3.1.3 Application de lois 44

3.1.4 Autres 46

3.1.5 Mesure de la satisfaction des clientèles 46

3.2 Allègement réglementaire et administratif 47

3.3 Accès aux documents et protection des renseignements personnels 48

3.4 Égalité entre les femmes et les hommes 50

3.5 Communications 51

3.5.1 Emploi et qualité de la langue française 51

3.5.2 Accessibilité Web 51

3.6 Recommandation du Vérificateur général du Québec 52

4. Utilisation des ressources 53

4.1 Ressources humaines 54

4.1.1 Programme d'accès à l'égalité en emploi 58

4.1.2 Gestion et contrôle des effectifs 62

4.2 Ressources financières 63

4.2.1 Politique de financement des services publics 68

4.2.2. Renseignements relatifs aux contrats de services 70

4.3 Ressources informationnelles 71

4.4 Fonds d'investissement 74

4.4.1 Fonds du développement économique 74

4.4.2 Fonds Capital Mines Hydrocarbures 81

5. Résultats à l'égard du développement durable 83

Annexe : Organigramme du Ministère au 31 mars 99

MESSAGE DES MINISTRES

Québec, septembre 2017

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Conformément à la Loi sur l'administration publique et à la Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, nous avons l'honneur de vous transmettre le rapport annuel de gestion du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation pour la période s'étendant du 1er avril 2016 au 31 mars 2017.

Parmi les principaux résultats du Ministère en 2016-2017, nous tenons à souligner la publication de plusieurs documents structurants visant à favoriser le développement économique du Québec et une société égalitaire, dont :

- le Plan d'action en économie numérique;
- la Stratégie québécoise de l'aérospatiale 2016-2026;
- le Plan d'action gouvernemental 2016-2018 en allègement réglementaire et administratif – Bâtir l'environnement d'affaires de demain;
- la Stratégie québécoise de l'exportation 2016-2020;
- la Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021.

Ces plans d'action et stratégies seront mis en œuvre au cours des prochaines années et contribueront à notre prospérité économique.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Les ministres,

Dominique Anglade

Ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation

Ministre responsable de la Stratégie numérique

Lise Thériault

Vice-première ministre
Ministre responsable des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Allègement réglementaire et du Développement économique régional

Ministre responsable de la Condition féminine

Ministre responsable de la région de Lanaudière

Jean D'Amour

Ministre délégué aux Affaires maritimes

Ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent

MESSAGE DU SOUS-MINISTRE

Québec, septembre 2017

Madame Dominique Anglade

Ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation
Ministre responsable de la Stratégie numérique

Madame Lise Thériault

Vice-première ministre
Ministre responsable des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Allègement réglementaire et du Développement économique régional
Ministre responsable de la Condition féminine
Ministre responsable de la région de Lanaudière

Monsieur Jean D'Amour

Ministre délégué aux Affaires maritimes
Ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent

710, place D'Youville
Québec (Québec) G1R 4Y4

Mesdames les Ministres,

Monsieur le Ministre délégué,

C'est avec fierté que je vous présente le Rapport annuel de gestion 2016-2017 du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation.

Ce rapport fait état des résultats obtenus par le Ministère à l'égard des engagements pris dans son Plan stratégique 2016-2019, son Plan annuel de gestion des dépenses (PAGD) 2016-2017, sa Déclaration de services à la clientèle et son Plan d'action de développement durable 2016-2020. Il contient également l'information relative à l'utilisation des ressources. Finalement, il respecte les différentes exigences législatives et gouvernementales en vigueur.

Parmi les réalisations du Ministère en 2016-2017, en matière de saine gestion publique, mentionnons l'atteinte des cibles d'heures rémunérées pour les effectifs, le respect du budget de dépenses alloué, le développement d'outils informatiques performants et une préoccupation toujours plus grande pour le développement durable et la pérennité de nos interventions.

Je remercie le personnel du Ministère pour son engagement continu et son professionnalisme dans la réalisation de notre mission.

Je vous prie d'agréer, Mesdames les Ministres et Monsieur le Ministre délégué, l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

Le sous-ministre,

Jocelin Dumas

DÉCLARATION SUR LA FIABILITÉ DES DONNÉES

Nous sommes responsables des résultats contenus dans le Rapport annuel de gestion 2016-2017. La présente déclaration porte sur l'exactitude et la fiabilité des données de ce dernier.

Le présent rapport :

- décrit fidèlement la mission, les mandats et les orientations du Ministère;
- présente les objectifs en vigueur, les réalisations et les résultats atteints;
- présente des données exactes et fiables.

Nous déclarons que le Rapport annuel de gestion 2016-2017 du Ministère présente fidèlement les résultats obtenus au regard des engagements ministériels.

À notre connaissance, les données et les contrôles afférents sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2017.

Jocelin Dumas
Sous-ministre

Jean Séguin
Sous-ministre adjoint au commerce extérieur et à Export Québec

Catherine Ferembach
Sous-ministre associée chargée du Secrétariat à la condition féminine

Philippe Dubuisson
Sous-ministre associé aux politiques économiques

Mario Limoges
Sous-ministre adjoint aux services aux entreprises et affaires territoriales

Francis Mathieu
Directeur général des services à la gestion

Mario Bouchard
Sous-ministre adjoint aux industries stratégiques et aux projets économiques majeurs

Marie-Josée Blais
Sous-ministre adjointe à la science et à l'innovation

RAPPORT DE VALIDATION DE LA DIRECTION DE L'AUDIT INTERNE

Québec, septembre 2017

Monsieur Jocelin Dumas
Sous-ministre
Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation
710, place D'Youville
Québec (Québec) G1R 4Y4

Monsieur le Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen des résultats et des renseignements présentés dans le Rapport annuel de gestion 2016-2017 du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la direction du Ministère. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en nous basant sur le travail que nous avons réalisé au cours de notre examen.

Notre examen a été effectué en s'appuyant sur les normes de l'Institut des auditeurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie. Notre examen ne constitue pas un audit.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information contenue dans le Rapport annuel de gestion 2016-2017 n'est pas, à tous égards importants, plausible et cohérente.

La directrice de l'audit interne,

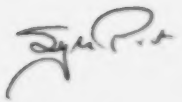

Sylvie Plante

PRÉSENTATION DU MINISTÈRE

1

NOTRE MISSION

Le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation a pour mission de soutenir la croissance des entreprises, l'entrepreneuriat, la science, l'innovation ainsi que l'exportation et l'investissement. Il coordonne l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie numérique. Il conseille également le gouvernement en vue de favoriser le développement économique de toutes les régions du Québec, et ce, dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique et de développement durable.

NOS MANDATS

Pour réaliser sa mission, le Ministère assume principalement les responsabilités suivantes :

- administration, en concertation avec les instances reconnues, des sommes qui lui sont confiées afin d'assurer l'exécution de projets de développement économique;
- appui au développement de l'entrepreneuriat collectif (coopératives et économie sociale) ainsi qu'aux entrepreneurs (création, développement et transfert d'entreprises);
- conception et mise en œuvre, en collaboration avec les ministères et organismes (MO) concernés, de stratégies de développement et de programmes d'aide;
- coordination des interventions gouvernementales relativement au développement du numérique;
- coordination gouvernementale des travaux d'allègement réglementaire;
- délivrance d'attestations et de certificats relatifs aux crédits d'impôt et aux congés fiscaux sous sa responsabilité et administration de lois;
- élaboration d'offres intégrées et coordination des interventions gouvernementales pour appuyer la réalisation de projets d'investissement majeurs;
- harmonisation et cohérence des actions gouvernementales en matière de développement économique, de recherche, de science, de technologie et d'innovation;
- offre de services aux entreprises sous forme d'accompagnement-conseil et de soutien au développement de leurs affaires;
- orientation et coordination de la prospection d'investissements, de l'expansion des marchés et de la concrétisation des activités qui en découlent;
- promotion à l'étranger des produits et services québécois;
- promotion des intérêts du Québec lors de la négociation de tout accord national ou international qui concerne le commerce.

Sous la responsabilité de la ministre responsable de la Condition féminine, le Secrétariat à la condition féminine (SCF) poursuit des activités visant à soutenir le développement et la cohérence des actions gouvernementales pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

NOS SERVICES

- L'accompagnement-conseil
- La formation
- Le maillage et le réseautage
- L'aide financière

NOTRE CLIENTÈLE ET NOS PARTENAIRES

Le Ministère travaille principalement avec les entrepreneurs et les entreprises, de même qu'avec des partenaires qui gravitent autour des milieux économiques, sociaux, culturels et technologiques ou de la chaîne de l'innovation. Qu'ils appartiennent aux milieux institutionnels ou à des organismes publics ou privés, la clientèle et les partenaires du Ministère viennent d'horizons divers, dont :

- les entreprises privées : petites ou moyennes entreprises (PME), grandes entreprises, coopératives et entreprises d'économie sociale;
- les établissements primaires, secondaires et d'enseignement supérieur (cégeps et universités) ainsi que les centres d'éducation des adultes;
- les établissements du réseau de la santé et des services sociaux;
- les municipalités, les municipalités régionales de comté et les communautés métropolitaines;
- les organismes d'intermédiation, les centres collégiaux de transfert de technologie, les organismes de promotion de la culture scientifique et les organismes de soutien au développement technologique, les centres de recherche, les consortiums et les regroupements sectoriels;
- les organismes de développement économique et les associations sectorielles;
- les organismes socio-économiques locaux, régionaux et nationaux;
- les représentations du Québec hors Québec ainsi que les ministères à vocation économique ou de soutien à l'innovation de pays étrangers;
- les sociétés d'État et les autres organismes relevant des ministres, les MO du gouvernement du Québec et ceux du gouvernement fédéral.

Le SCF intervient, pour sa part, auprès de divers partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux concernés ou pouvant contribuer à l'égalité entre les femmes et les hommes. À cet effet, il collabore avec des groupes de femmes et avec une multitude d'acteurs dans plusieurs secteurs d'intervention : partenaires nationaux (MO collaborateurs, organismes, etc.), partenaires régionaux et locaux (municipalités, municipalités régionales de comté, organismes communautaires, etc.) et partenaires sectoriels (industrie de la mode, milieu universitaire, entreprises privées, etc.).

LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT ET LES ORGANISMES

Les sociétés d'État et les organismes relevant des ministres sont les suivants : le Centre de recherche industrielle du Québec, la Commission de l'éthique en science et en technologie, le Conseil du statut de la femme, la Coopérative régionale d'électricité de Saint-Jean-Baptiste de Rouville, Investissement Québec (IQ), la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour ainsi que les trois Fonds de recherche du Québec (Nature et technologies, Santé, Société et culture).

RÉSULTATS 2016-2017

2

Sommaire des résultats du Plan stratégique 2015-2019	Cible à atteinte au 31 mars 2019
Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'un accompagnement de la part d'un membre du nouveau regroupement QuébecInnove	240/450
Nombre de PME soutenues dans une démarche de protection de la propriété intellectuelle	71/300
Montants des investissements pour la réalisation de travaux en infrastructures de recherche et d'innovation (M$)	95/240
Taux de croissance du nombre d'activités en promotion de la science s'adressant à la relève (%)	34/50
Nombre d'emplois créés grâce aux mesures de Stages d'innovation en entreprise et de Premier emploi en recherche	125/600
Taux de réalisation des mesures du plan d'action en économie numérique (%)	77/100
Taux de réduction du coût des formalités administratives gouvernementales s'adressant aux entreprises (%)	418/50
Pourcentage de projets d'investissements industriels privés accompagnés (dans lesquels le Ministère ainsi que plusieurs autres MO sont interpellés) (annuellement en %)	**100/100**
Taux de réalisation du déploiement de la bannière Entreprises Québec (%)	84/100
Pourcentage des dossiers de négociation d'accords commerciaux ou de litiges dans lesquels le Ministère est intervenu (annuellement en %)	**100/100**
Taux de réalisation du plan d'action visant à préparer les entreprises à tirer profit de l'ouverture des marchés (%)	0/100
Nombre d'entreprises et d'entrepreneurs ayant utilisé les services d'un organisme de soutien à l'entrepreneuriat	6 527/20 000
Taux de croissance moyen du chiffre d'affaires des entreprises qui ont participé au programme d'incubation (%)	**24/15**
Nombre d'entreprises technologiques créées avec l'appui des CEU et des SVU	120/900
Effet de levier des projets en économie sociale soutenus	**5,8/4**
Nombre d'emplois créés ou maintenus	3 876/15 000

Sommaire des résultats du Plan stratégique 2016-2019	Cible à atteinte au 31 mars 2019
Nombre d'interventions effectuées auprès des entreprises, des MO et autres partenaires	5 370/10 600
Nombre d'entreprises ayant été accompagnées ou soutenues pour accélérer leurs projets d'entreprise ou pour mettre en place de meilleures pratiques d'affaires écoresponsables	412/462
Nombre d'entreprises appuyées sur les marchés hors Québec	3 498/6 000
Retombées des interventions (M$)	**792/600**
Effet de levier des projets de développement des secteurs industriels, des pôles, des grappes et des créneaux d'excellence soutenus	**4,7/2**
Nombre d'initiatives structurantes élaborées, appuyées ou mises en œuvre pour le développement des secteurs industriels	24/30
Taux des projets réalisés par les créneaux d'excellence visant l'exportation ou l'innovation (%)	35/50
Effet de levier des projets d'investissement ou d'innovation soutenus	**4,2/2**
Moyenne de l'aide attribuée sous forme autre que subvention (%)	**88/75**
Effet de levier des projets d'investissement majeurs soutenus	**3,7/2**
Moyenne de l'aide attribuée sous forme autre que subvention (%)	**96/75**
Effet de levier des projets de relance économique soutenus	0,8/1
Moyenne de l'aide attribuée sous forme autre que subvention (%)	**99/75**
Effet de levier des projets de diversification économique soutenus	**4,6/1,5**
Nombre d'actions, d'outils et de processus mis au point pour soutenir les enjeux organisationnels et mieux répondre aux besoins des clientèles	13/18
Nombre d'organismes, de mesures et de programmes évalués	17/50
Pourcentage de programmes révisés à la suite des travaux de la Table interministérielle sur l'aide financière au développement économique (%)	16,7/100

ADÉQUATION DES RESSOURCES[1]

1 La culture de l'innovation — **30 %**

2 L'environnement d'affaires compétitif et ouvert sur le monde — **0,8 %**

3 La création d'entreprises et le soutien à l'entrepreneuriat — **8,6 %**

4 L'accompagnement efficace des entreprises — **8,6 %**

5 Le soutien aux projets d'investissement — **29,4 %**

6 La performance de l'organisation et l'engagement de son personnel — **0,5 %**

7 Soutenir le développement et la cohérence des actions gouvernementales pour l'égalité entre les femmes et les hommes — **0,8 %**

8 Les activités corporatives et administratives — **3,0 %**

9 Le soutien aux organismes relevant des ministres — **18,2 %**

1 [illegible]

OBJECTIF A

LA CULTURE DE LA SCIENCE ET DE L'INNOVATION

PP

STIMULER LA CAPACITÉ D'INNOVER DES ENTREPRISES ET DES ORGANISATIONS

Actions du PAGD liées à cet objectif :

- Inciter les entreprises à accroître leurs activités de recherche et d'innovation avec pour objectif d'augmenter leur productivité, d'assurer leur compétitivité et ainsi demeurer à l'avant-garde dans leur domaine
- Susciter un climat propice à l'innovation, notamment en consolidant l'aide à l'appropriation et à la commercialisation de l'innovation par les entreprises afin qu'elles acquièrent un avantage technologique ou concurrentiel

Indicateurs de résultat	2016-2017	2015-2016
Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'un accompagnement de la part d'un membre du nouveau regroupement QuébecInnove	240	s. o.
Nombre de PME soutenues dans une démarche de protection de la propriété intellectuelle	71	53
Montants des investissements pour la réalisation de travaux en infrastructures de recherche et d'innovation (M$)	95,0	116,3

L'accompagnement d'une entreprise par un membre du réseau QuébecInnove s'effectue dans le cadre des mesures Passeport innovation et Premier emploi en recherche ou encore par l'intervention d'un conseiller ou d'un répondant du réseau. Pour l'année 2016-2017, 100 entreprises ont bénéficié de la mesure Passeport innovation, 23 entreprises, de la mesure Premier emploi en recherche, tandis que 117 interventions ont été réalisées par un conseiller ou un répondant du réseau. Un budget de 4,5 M$ a également été accordé pour Passeport innovation, 0,5 M$ pour Premier emploi en recherche et 0,5 M$ pour la réalisation des activités de QuébecInnove.

En 2016-2017, 154 demandes ont été soumises par des PME au programme Premier brevet. Parmi celles-ci, 71 demandes ont été acceptées pour un montant total d'aide financière accordée de 1,5 M$ tandis que 24 autres étaient toujours en analyse au 31 mars 2017.

Le Plan québécois des infrastructures 2016-2026 présente des investissements estimés à 88,7 G$. L'enveloppe accordée pour les investissements dans le secteur de la recherche sous la responsabilité du Ministère correspond à 831,7 M$. Afin de stimuler la capacité d'innover des organismes, le Ministère a pour objectif d'investir une somme de 240 M$, au cours de la période de 2016-2019, pour la réalisation de travaux en infrastructures de recherche et d'innovation, soit une moyenne annuelle de 80 M$. La somme des investissements accordés pour la réalisation de travaux en infrastructures de recherche et d'innovation est de 95 M$, dont :

- 36,7 M$ dans le cadre du Programme de soutien à la recherche, volet 2 : soutien au financement d'infrastructures de recherche;
- 49,3 M$ dans le cadre du Programme de soutien à la recherche, volet 3 : cofinancement du Québec aux programmes de la Fondation canadienne pour l'innovation;
- 9,0 M$ dans le cadre du Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires.

OBJECTIF B

LA CULTURE DE LA SCIENCE ET DE L'INNOVATION

CONTRIBUER À L'ÉMERGENCE DE NOUVELLES GÉNÉRATIONS D'INNOVATEURS

Indicateurs de résultat	2016-2017	2015-2016
Taux de croissance du nombre d'activités en promotion de la science s'adressant à la relève (%)	34	s. o.
Nombre d'emplois créés grâce aux mesures de Stages d'innovation en entreprise et de Premier emploi en recherche	125	21

Le programme NovaScience vise à promouvoir la culture scientifique et technique ainsi que la culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat, à favoriser la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée en science et en technologie et à encourager la concertation de différents partenaires socio-économiques pour renforcer la convergence et la complémentarité de leurs actions en promotion de la science et de la technologie. Ces objectifs sont atteints par le soutien financier à des organismes, des appels de projets et des initiatives de partenariat pour l'organisation de différents types d'activités. En 2016-2017, les aides financières ont mené à la réalisation de 12 206 activités par le soutien à 14 organismes, à 37 projets et à 9 initiatives de partenariat. Cela représente un investissement d'un peu plus de 4 M$.

Aussi, la mesure Stages d'innovation en entreprise, en collaboration avec Mitacs, a permis, sur les 1 000 unités de stage[2] réalisées et soutenues en 2015-2016, soit la dernière année pour laquelle l'information est disponible, la création de 88 emplois. Cela représente un investissement de 5 M$. Pour sa part, la mesure Premier emploi en recherche a permis la création de 37 emplois. Cela représente un investissement de 401 k$.

2 Une unité de stage correspond à un stage d'une durée de seize semaines. Un stagiaire peut effectuer plus d'une unité de stage au cours de l'année. Par exemple, un stagiaire qui réalise un stage de huit mois a en fait un peu plus de deux unités de stage.

OBJECTIF C

LA CULTURE DE LA SCIENCE ET DE L'INNOVATION

FAVORISER L'APPROPRIATION DU NUMÉRIQUE PAR LES ENTREPRISES

Action du PAGD liée à cet objectif :

- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie numérique

Indicateur de résultat	2016-2017
Taux de réalisation des mesures du plan d'action en économie numérique (%)	77

C'est en mai 2016 que le Ministère dévoilait le Plan d'action en économie numérique. Mis en place afin de saisir les occasions de croissance liées à l'arrivée rapide et massive des technologies numériques, ce plan représente un levier efficace pour accélérer la transformation numérique des entreprises et favoriser l'essor du secteur des TIC.

Près de 200 M$ sur cinq ans seront investis pour mettre en œuvre 28 mesures. Voici les principales réalisations de 2016-2017 :

- une aide financière de 4,6 M$ accordée au Conseil québécois du commerce de détail pour accompagner 1 325 détaillants dans leur virage numérique;
- une contribution de 9,5 M$ sur cinq ans à Aéro Montréal, dans le cadre de l'initiative MACH-FAB 4.0, qui permettra d'accompagner et de parrainer 50 PME du secteur de l'aérospatiale dans leur virage numérique;
- deux appels de projets d'appui aux partenariats internationaux d'échange de jeunes pousses et d'appui aux incubateurs, aux accélérateurs et aux centres d'entrepreneuriat universitaire qui ont généré le financement de 20 projets pour une somme de 3,3 M$;
- le financement de 75 unités de stage dans le cadre de la mesure de Stages d'innovation en entreprise dans le secteur du numérique et la création de sept emplois dans le cadre de la mesure de Premier emploi en recherche, pour une somme de 0,3 M$;
- le démarrage, par l'Institut de la statistique du Québec, d'enquêtes auprès de 4 000 ménages et 15 500 entreprises du Québec en vue de l'élaboration du premier tableau de bord du numérique.

À cela s'ajoute un investissement de 100 M$ sur cinq ans pour le programme Québec branché, dont l'appel de projets a eu lieu du 19 décembre 2016 au 20 avril 2017. Le programme vise à rendre plus accessible le service Internet haute vitesse dans les régions rurales mal ou non desservies.

Au 31 mars 2017, 77 % des mesures du plan d'action étaient opérationnelles en bénéficiant d'aides financières de 8,6 M$.

Par ailleurs, une consultation citoyenne a été organisée en vue de l'élaboration de la Stratégie numérique. Cette démarche avait pour but de sonder les membres de la société civile, les experts, les entreprises et les divers partenaires gouvernementaux, notamment grâce à une plateforme collaborative et à des Rendez-vous numériques.

OBJECTIF D

L'ENVIRONNEMENT D'AFFAIRES COMPÉTITIF ET OUVERT SUR LE MONDE

RP

FACILITER LES DÉMARCHES DES ENTREPRISES AUPRÈS DE L'ÉTAT

Actions du PAGD liées à cet objectif :

- Poursuivre les travaux d'allègement réglementaire et administratif et en assurer la coordination gouvernementale
- Contribuer à l'amélioration de l'environnement d'affaires en travaillant de concert avec les ministères interpellés afin de faciliter la réalisation de projets d'investissements
- Offrir aux entrepreneurs du Québec l'ensemble des services dispensés par l'État sous une même bannière, Entreprises Québec

Indicateurs de résultat	2016-2017	2015-2016
Taux de réduction du coût des formalités administratives gouvernementales s'adressant aux entreprises (%)	41,8 (2001-2015)	39,6 (2001-2014)
Pourcentage de projets d'investissements industriels privés accompagnés (dans lesquels le Ministère ainsi que plusieurs autres MO sont interpellés) (%)	100	100
Taux de réalisation du déploiement de la bannière Entreprises Québec (%)	84	50

Dans le cadre du Plan d'action gouvernemental 2016-2018 en matière d'allègement réglementaire et administratif – Bâtir l'environnement d'affaires de demain, le gouvernement s'est donné comme objectif de réduire de 50 % le coût des formalités administratives au cours de la période 2001-2018, ce qui représente un effort de réduction additionnel de 10 % pour la période 2016-2018. Au total, près d'une vingtaine de MO sont touchés par cet objectif. Les différentes mesures de réduction visent notamment l'amélioration de la prestation électronique, la diminution de la fréquence de production au gouvernement (p. ex. une fois par an plutôt que chaque trimestre) ou l'exemption de PME (p. ex. exemption des entreprises de dix employés et moins). La cible de 20 % pour la période 2001-2004 a été atteinte et les résultats montrent que le coût des formalités a diminué de 21,8 % au cours de la période 2004-2015. Les données concernant l'effort additionnel de réduction de 10 % au cours de la période 2016-2018, soit le nouvel objectif gouvernemental, ne sont pas encore disponibles.

Le Ministère a accompagné huit projets d'investissements industriels privés dans lesquels plusieurs MO étaient engagés et il a coordonné l'élaboration d'offres gouvernementales intégrées. Cette action a maximisé les chances de concrétisation des projets d'investissement au Québec et s'inscrivait dans une démarche d'allègement du fardeau réglementaire en contribuant à l'émergence d'une relation collaborative entre les acteurs du développement économique au Québec.

Les projets industriels accompagnés par le Ministère, représentant des investissements potentiels d'un peu plus de 15 G$, occupent des secteurs économiques d'importance pour le Québec, notamment l'énergie ainsi que l'extraction et la transformation des métaux. Par son action auprès de ces entreprises, le Ministère a contribué à la réalisation de nouveaux projets industriels phares dans le paysage économique québécois.

Pour sa part, la bannière Entreprises Québec a pour but de simplifier les démarches des clientèles d'affaires, de regrouper l'information destinée aux entrepreneurs et de permettre d'accéder au service intégré. La bannière est mise en place en collaboration avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS), par son volet Services Québec. Depuis juin 2016, la Zone entreprise est accessible aux entrepreneurs et propose, notamment, les services du Registraire des entreprises, le changement d'adresse ainsi que l'inscription aux fichiers fiscaux avec Revenu Québec lors du démarrage d'une entreprise. La Zone entreprise offre également un accès à plusieurs autres services, dont l'accès, en session unique, à la prestation électronique de services des ministères partenaires.

OBJECTIF E

L'ENVIRONNEMENT D'AFFAIRES COMPÉTITIF ET OUVERT SUR LE MONDE

PARTICIPER À LA NÉGOCIATION D'ACCORDS COMMERCIAUX ET FAIRE PROFITER LES ENTREPRISES DES OCCASIONS D'AFFAIRES QUI EN DÉCOULENT

Action du PAGD liée à cet objectif :

- Concourir à l'ouverture des marchés par la conclusion et la mise en œuvre d'accords de commerce

Indicateurs de résultat	2016-2017	2015-2016
Pourcentage des dossiers de négociation d'accords commerciaux ou de litiges dans lesquels le Ministère est intervenu (%)	100	100
Taux de réalisation du plan d'action visant à préparer les entreprises à tirer profit de l'ouverture des marchés (%)	0	s. o.

Le Ministère a la responsabilité, pour le gouvernement du Québec, des dossiers de politique commerciale, incluant les activités de négociation commerciale. En 2016-2017, il a participé à toutes les négociations des accords de commerce international en cours. Il a notamment fait part au gouvernement fédéral des intérêts du Québec et des risques commerciaux liés à l'ouverture des marchés visés par ces accords, que ce soit par la facilitation de l'accès de nos entreprises à ces marchés ou par la venue de nouveaux compétiteurs sur le territoire québécois. Il a aussi contribué à la promotion, en Europe, de la ratification de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG).

Le Ministère a également participé directement à la négociation et à la conclusion de l'Accord de libre-échange canadien. À toutes les étapes du processus, les négociateurs du Ministère ont défendu les intérêts du Québec et ont été présents à l'ensemble des rondes de négociation.

De plus, tous les litiges en cours en 2016-2017 ont été pris en charge par le Ministère, dont les dossiers du bois d'œuvre et du papier surcalandré.

Enfin, le plan d'action visant à préparer les entreprises à tirer profit de l'ouverture des marchés est en cours d'élaboration.

OBJECTIF **F**

LA CRÉATION D'ENTREPRISES ET LE SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT

OPTIMISER LE SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT, NOTAMMENT QUANT AU MENTORAT ET À LA RELÈVE

Action du PAGD liée à cet objectif :

- Renforcer le système entrepreneurial québécois et le soutien aux entrepreneurs

Indicateurs de résultat	2016-2017	2015-2016
Nombre d'entreprises et d'entrepreneurs ayant utilisé les services d'un organisme de soutien à l'entrepreneuriat	6 527	8 120
Taux de croissance moyen[3] du chiffre d'affaires des entreprises qui ont participé au programme d'incubation (%)	24	s. o.

Afin d'assurer sa mission de soutien au développement économique, le Ministère déploie une offre de services par l'entremise de différents organismes de soutien à l'entrepreneuriat. L'offre de services de ces organismes consiste à faire connaître et à valoriser le métier d'entrepreneur, à développer les compétences entrepreneuriales des particuliers ainsi qu'à offrir des services-conseils et des leviers de financement. Ces services visent à diminuer les barrières à l'entrée pour le démarrage ainsi qu'à soutenir la croissance et la transmission d'entreprise.

Au cours de l'année 2016-2017, 47 156 entrepreneurs ont fréquenté les organismes soutenus par le Ministère à l'occasion d'événements, d'ateliers de formation et de diverses autres activités d'orientation ou de référencement. De ce nombre, 6 527 entrepreneurs ont profité d'un accompagnement en services-conseils, de soutien en mentorat ou d'un accompagnement financier. Ces services ont été livrés auprès de femmes entrepreneures, de jeunes entrepreneurs, d'entrepreneurs issus de la diversité, de cédants et de repreneurs d'entreprise ou d'entrepreneurs ayant des difficultés d'accès aux sources de financement traditionnelles.

Les incubateurs d'entreprises technologiques accueillent et accompagnent les entreprises innovantes en démarrage en les hébergeant dans des infrastructures parfois pourvues de laboratoires et d'équipements spécialisés. L'accroissement du chiffre d'affaires des entreprises incubées témoigne de la qualité du processus de sélection des entreprises et de l'intervention appropriée de l'incubateur. Les quatre incubateurs soutenus par le Ministère ont encadré 114 entreprises avec un taux de croissance moyen de leur chiffre d'affaires de 24 %, réparti comme suit :

Organismes	Nombres d'entreprises	Taux de croissance moyen
Corporation Inno-centre du Québec	43	9 %
AG-Bio Centre	26	69 %
Centre québécois d'innovation en biotechnologie (CQIB)	9	15 %
Centre d'entreprises et d'innovation de Montréal (CEIM)	36	12 %

3 La cible de l'indicateur du Plan stratégique 2016-2019 a été modifiée. En effet, au lieu d'utiliser le taux de croissance médian, c'est plutôt le taux de croissance moyen du chiffre d'affaires des entreprises ayant participé au programme d'incubation qui est mesuré. Ce calcul permet de prendre en compte toutes les entreprises incubées, plutôt ayant connu une forte croissance, une décroissance ou une stagnation de leur chiffre d'affaires. Cette méthode de calcul proposée par le nombre d'entreprises incubées permet une appréciation plus juste du taux de croissance des entreprises incubées au cours de l'année. Conséquemment, la cible de cet indicateur est une croissance de 15 % au lieu de 5 %.

OBJECTIF G

LA CRÉATION D'ENTREPRISES ET LE SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT

PROMOUVOIR L'INNOVATION COMME VECTEUR DE NOUVELLES IDÉES ET TECHNOLOGIES

Indicateur de résultat	2016-2017
Nombre d'entreprises technologiques créées avec l'appui des CEU et des SVU	120

Les centres d'entrepreneuriat universitaire (CEU) et les sociétés de valorisation universitaire (SVU) contribuent à stimuler l'entrepreneuriat et à valoriser la propriété intellectuelle issue de la recherche universitaire en fournissant un support et un encadrement au démarrage d'entreprises.

Les quatre CEU et les trois SVU financés par le Ministère ont contribué à la création de 120 nouvelles entreprises en 2016-2017.

CEU et SVU	Nombres d'entreprises
Aligo	8
Sovar	0
Univalor	6
Aligo-Univalor	1
Accélérateur de création d'entreprises technologiques (ACET)	8
District3	33
Entrepreneuriat Laval	59
Entrepreneuriat UQAR	5

OBJECTIF H

LA CRÉATION D'ENTREPRISES ET LE SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT COLLECTIF PARTOUT AU QUÉBEC

Action du PAGD liée à cet objectif :

- Mettre en œuvre les mesures du Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020

Indicateurs de résultat	2016-2017
Aide financière accordée (M$)	12,8
Coût total des projets (M$)	87,7
Nombre d'emplois créés ou maintenus	3 876

En 2016-2017, cinq mesures du Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020 ont contribué à créer ou à maintenir 3 876[4] emplois à temps plein dans les entreprises d'économie sociale. Elles ont généré des investissements d'une valeur totale de 87,7 M$ avec un effet de levier de 5,8[5].

L'entente de partenariat pour le développement des coopératives a contribué à la création de 100 nouvelles coopératives en 2016-2017. C'est 2 762 coopératives non financières qui sont actives au Québec pour un total de 1 837 emplois créés.

Les mesures de capitalisation des entreprises d'économie sociale (prêts) sont les suivantes :

- Programme favorisant la capitalisation des entreprises d'économie sociale : sous la responsabilité d'IQ, il a accordé des prêts totalisant 2,4 M$ à 19 projets.
- Capitalisation du Réseau d'investissement social du Québec : des prêts totalisant 2,3 M$ ont été accordés à 76 projets.
- Congé d'intérêt supplémentaire accordé à la Fiducie du Chantier de l'économie sociale : la Fiducie a accordé des prêts totalisant 5,1 M$ à 19 projets.

Le Programme d'immobilisation en entrepreneuriat collectif a soutenu 17 projets en accordant des aides financières totalisant 2,1 M$. Ces projets, dont le coût total est de près de 17 M$, permettront de créer ou de maintenir 705 emplois.

4 Les trois fonds de capitalisation calculent les emplois créés ou maintenus différemment. Dans les cas de cofinancement où IQ est partenaire du Réseau d'investissement social du Québec ou de la Fiducie du Chantier de l'économie sociale, la méthode de calcul d'IQ est privilégiée. Les emplois créés dans les coopératives sont également calculés différemment.

5 Pour le Réseau d'investissement social du Québec et la Fiducie du Chantier de l'économie sociale, l'effet de levier est celui des fonds et non celui du Ministère, qui capitalise ces fonds sans nécessairement être le seul partenaire.

OBJECTIF 1

L'ACCOMPAGNEMENT EFFICACE DES ENTREPRISES ET LEUR DÉVELOPPEMENT À L'INTERNATIONAL

OVT

SD

SOUTENIR LA PRODUCTIVITÉ PAR DES FORMATIONS ADAPTÉES ET DES INTERVENTIONS CIBLÉES EN ENTREPRISES

Action du PAGD liée à cet objectif :

- Accompagner les entreprises à fort potentiel de manière à favoriser leur croissance et ainsi soutenir l'emploi et la création de richesse dans chacune des régions du Québec

Indicateurs de résultat	2016-2017
Nombre d'interventions effectuées auprès des entreprises, des MO et autres partenaires	5 370
Nombre d'entreprises ayant été accompagnées ou soutenues pour accélérer leurs projets d'entreprise ou pour mettre en place de meilleures pratiques d'affaires écoresponsables	412

Le Ministère contribue à l'amélioration de la compétitivité des entreprises en leur offrant un accompagnement correspondant à leurs besoins. Que ce soit sous la forme de formations sur les meilleures pratiques d'affaires (MPA), d'interventions ponctuelles générales ou spécialisées, d'un accompagnement-conseil stratégique, d'un financement ou encore de missions, d'activités d'accueil de délégations étrangères et d'activités de maillage touchant le secteur de la science et de l'innovation, les conseillers du Ministère mettent leur expertise au service des entreprises et des partenaires afin de leur offrir un service personnalisé, complet et efficace. En 2016-2017, le Ministère a réalisé 5 370 interventions auprès d'entreprises québécoises et de partenaires nationaux et internationaux dans le secteur de la science et de l'innovation.

Lancée en février 2015, la stratégie d'accélération de projets d'entreprises performantes, **perform**e, a pour objectifs :

- d'accélérer la réalisation de projets d'innovation ou d'exportation, ou les deux;
- d'adapter l'intervention du gouvernement au contexte et aux besoins particuliers des PME;
- de simplifier l'accès au financement.

Depuis son premier appel de projets en avril 2015, elle a permis d'accorder la priorité à 195 projets représentant des investissements de plus de 540 M$ de la part des entreprises. De ce nombre, 102 projets d'entreprises ont été retenus en 2016-2017.

Outre **perform**e, 310 entreprises ont été accompagnées ou soutenues afin de mettre en place de meilleures pratiques d'affaires écoresponsables, au moyen de formations MPA, d'un accompagnement-conseil stratégique[1] ou d'une aide financière.

OBJECTIF J

L'ACCOMPAGNEMENT EFFICACE DES ENTREPRISES ET LEUR DÉVELOPPEMENT À L'INTERNATIONAL

CONTRIBUER À L'AUGMENTATION DES EXPORTATIONS

Actions du PAGD liées à cet objectif :

- Soutenir le développement international des entreprises en les accompagnant dans leurs démarches visant les marchés hors Québec et en faisant la promotion à l'étranger des produits et services québécois
- Lancer une stratégie de développement des exportations

Indicateurs de résultat	2016-2017
Nombre d'entreprises appuyées sur les marchés hors Québec	3 498
Impact des interventions (en ventes fermes générées – M$)[6]	792

Afin d'aider les entreprises à développer leurs marchés hors Québec et à accroître leurs exportations, le Ministère, en collaboration avec le réseau des représentations du Québec au Canada et à l'étranger, offre divers services aux entreprises, dont des services-conseils, l'accueil d'acheteurs, des séminaires d'information sur les marchés et des missions commerciales.

En 2016-2017, 2 889[7] entreprises ont été appuyées dans le développement de marchés hors Québec par le Ministère et ses partenaires.

Également, 609 entreprises ont été appuyées par de l'aide financière à l'exportation.

Plus de 2 200 rendez-vous d'affaires individuels ont également été réalisés pour des entreprises québécoises, principalement dans le cadre de 64 missions commerciales et de 26 activités d'accueil d'acheteurs internationaux.

En ce qui concerne les retombées de ses interventions pour 2016-2017, le Ministère a recensé 346 M$ en ventes fermes générées par les entreprises qu'il appuie, soit une hausse de 11 % par rapport à 2015-2016, et 446 M$ en ventes fermes découlant d'aides financières à l'exportation fournies à des entreprises.

Afin de bien orienter les interventions en développement des marchés et pour obtenir des retombées optimales au cours des prochaines années, la Stratégie québécoise de l'exportation 2016-2020 a été publiée en octobre 2016.

6 Cette donnée comprend les ventes fermes générées et déclarées par les entreprises appuyées par le Réseau du Ministère (conseil, maillage, séminaire) et les ventes fermes découlant d'aides financières à l'exportation.

7 Il s'agit du nombre d'entreprises ayant reçu au moins un service (p. ex., accompagnement-conseil, participation à une mission) dans un marché (un marché correspond à un pays, sauf les États-Unis qui sont divisés en six marchés et la Chine qui est divisée en deux marchés). À titre d'exemple, une entreprise ayant reçu plusieurs services dans le même marché n'est comptabilisée qu'une fois, mais une entreprise ayant reçu des services dans plusieurs marchés et dont les différentes équipes ont comptabilisé pour chacun des différents marchés.

OBJECTIF K

L'ACCOMPAGNEMENT EFFICACE DES ENTREPRISES ET LEUR DÉVELOPPEMENT À L'INTERNATIONAL

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES SECTEURS INDUSTRIELS, DES PÔLES, DES GRAPPES ET DES CRÉNEAUX D'EXCELLENCE

Actions du PAGD liées à cet objectif :

- Lancer une stratégie de développement des exportations
- Poursuivre la mise en œuvre et le renouvellement des stratégies, des pôles et des créneaux d'excellence et l'appui aux grappes industrielles
- Poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives structurantes afin de soutenir le développement des secteurs industriels

Indicateurs de résultat	2016-2017	2015-2016
Nombre de projets ou d'organismes soutenus	227	158
Aide financière accordée (M$)	10,4	9,6
Coût total des projets (M$)	59	45,4
Nombre d'initiatives structurantes élaborées, appuyées ou mises en œuvre pour le développement des secteurs industriels	24	12
Taux des projets réalisés par les créneaux d'excellence visant l'exportation ou l'innovation (%)	35	32

Le Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence permet de soutenir la réalisation d'activités et de projets structurants de secteurs stratégiques ainsi que les activités et les projets s'inscrivant dans les stratégies et les plans d'action élaborés pour le développement des grappes, des créneaux et du pôle d'excellence. En 2016-2017, un montant de 10,4 M$ a été accordé dans le cadre de ce programme en appui à 227 actions pour des projets collaboratifs totalisant 59 M$. L'effet de levier de ces interventions est de 4,7.

Au 31 mars 2017, 36 créneaux et un pôle d'excellence étaient actifs au sein de la démarche ACCORD. Au total, 6 272 entreprises étaient dans le périmètre des créneaux et du pôle d'excellence et 566 entreprises participaient activement à la gouvernance de la démarche au sein des comités régionaux ACCORD et des comités de créneau.

De plus, le Ministère a soutenu les activités de huit grappes industrielles réunissant les entreprises des secteurs stratégiques du Québec, tels que l'aérospatiale, les sciences de la vie, les technologies de l'information et les technologies vertes. Il a aussi participé activement aux travaux de mise en place de la nouvelle grappe industrielle des véhicules électriques et intelligents.

Le Ministère a en outre élaboré, appuyé ou mis en œuvre 24 initiatives structurantes de développement des secteurs industriels. Parmi elles :

- le lancement de BioMed propulsion pour les PME innovantes du secteur des sciences de la vie;
- le lancement de la Stratégie québécoise de l'aérospatiale 2016-2026;
- l'appui à la phase 2 du projet mobilisateur de l'avion écologique;
- la mise sur pied du portail Croissance Sécurité Défense Québec;
- la mise en place d'une grappe industrielle des véhicules électriques et innovants;
- l'élaboration et la mise en œuvre des treize plans d'action sectoriels découlant de la Stratégie québécoise de l'exportation 2016-2020.

Enfin, 310 projets visant l'exportation ou l'innovation ont été réalisés dans les créneaux d'excellence en 2016-2017, alors que 281 l'ont été en 2015-2016.

OBJECTIF L

LE SOUTIEN AUX PROJETS D'INVESTISSEMENT

RP

FAVORISER LA CONCRÉTISATION DE PROJETS D'INVESTISSEMENT PRIVÉ

Actions du PAGD liées à cet objectif :

- Appuyer la réalisation de projets d'innovation et d'investissements privés
- Coordonner les différents intervenants impliqués dans la promotion et la prospection des investissements étrangers

Afin de favoriser la réalisation de projets d'investissement ou d'innovation, le Ministère a accordé 388 M$ d'aide financière à 65 projets au cours de l'année 2016-2017, dans le cadre des programmes ESSOR, Créativité Québec, volet 1 : acquisition de nouvelles technologies et du fonds Capital Mines Hydrocarbures. Le coût total des projets soutenus est de 2 026,5 M$. L'aide gouvernementale a favorisé la création ou la sauvegarde d'un peu plus de 3 400 emplois.

L'effet de levier de l'intervention du Ministère est de 4,2. De plus, 88 % de l'aide accordée l'a été sous une forme autre que de subvention.

Indicateurs de résultat	2016-2017	2015-2016
Nombre de projets d'investissement ou d'innovation soutenus	65	49
Aide financière accordée (M$)	388,0	187,2
Coût total des projets (M$)	2 026,5	717,5
Nombre d'emplois créés ou sauvegardés	3 414	3 536

L'action du Ministère vise également à soutenir des projets d'investissement majeurs créateurs de richesse et d'emplois pour le Québec et ses régions dans le cadre de mandats gouvernementaux. Au cours de l'année 2016-2017, le Ministère est intervenu financièrement auprès de dix projets d'investissement, leur apportant une aide de 231,6 M$. Le coût total des projets soutenus s'élève à 1 076,7 M$. Le soutien gouvernemental a permis d'assurer la création ou la sauvegarde de près de 1 000 emplois.

L'effet de levier de l'intervention du Ministère en 2016-2017 est de 3,7. De plus, 96 % de l'aide accordée l'a été sous une forme autre que de subvention.

Indicateurs de résultat	2016-2017	2015-2016
Nombre de projets d'investissement majeurs soutenus	10	10
Aide financière accordée (M$)	231,6	1 612,5
Coût total des projets (M$)	1 076,7	2 172,1
Nombre d'emplois créés ou sauvegardés	989	1 981

OBJECTIF M

LE SOUTIEN AUX PROJETS D'INVESTISSEMENT

DVT

EP

APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET DES RÉGIONS

Actions du PAGD liées à cet objectif :

- Accompagner les entreprises à fort potentiel de manière à favoriser leur croissance et ainsi soutenir l'emploi et la création de richesse dans chacune des régions du Québec
- Appuyer les entreprises et les territoires dans leurs efforts de relance et de diversification

Le Ministère poursuit ses efforts de redynamisation des territoires et des régions, parfois en proie à des circonstances particulières et à des fermetures ayant des effets majeurs sur leur développement économique. Il a accordé des aides financières totalisant 28,9 M$ à 25 projets de relance au cours de l'année 2016-2017, dans le cadre des programmes ESSOR et PME en action. Le coût total des projets soutenus était de 51,2 M$ et l'aide gouvernementale a favorisé la création ou la sauvegarde de 1 945 emplois. L'effet de levier de l'intervention du Ministère est de 0,8 et 99 % des aides accordées l'ont été sous une forme autre que de subvention.

Indicateurs de résultat	2016-2017	2015-2016
Nombre de projets de relance soutenus	25	27
Aide financière accordée (M$)	28,9	16,4
Coût total des projets (M$)	51,2	36,4
Nombre d'emplois créés ou sauvegardés	1 945	1 060

En 2016-2017, le Ministère a collaboré à la concrétisation de projets de diversification, notamment au Centre-du-Québec, en Mauricie, dans la MRC des Sources, à Lac-Mégantic et en Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine :

- Le Fonds de diversification économique du Centre-du-Québec et de la Mauricie est doté d'une enveloppe de 200 M$. Au cours de l'année, ce fonds a permis 91 interventions financières de l'ordre de 34,4 M$, soit 19 interventions de plus que l'année dernière, et la réalisation d'investissements de 231,2 M$ comparativement à 154,0 M$ en 2015-2016, en plus de créer et de maintenir 778 emplois. L'effet de levier est de 5,7.
- Le Fonds de diversification économique de la MRC des Sources est doté d'une enveloppe de 50 M$. Au cours de l'année, ce fonds a permis 24 interventions financières, soit 11 de plus que l'année dernière, totalisant des aides de l'ordre de 15,3 M$ et la réalisation d'investissements de 38,7 M$, comparativement à 2,4 M$ pour 2015-2016. Pour ces projets, on prévoit la création et le maintien de 247 emplois. L'effet de levier est de 1,5.
- Le Fonds d'aide à l'économie de Lac-Mégantic est doté d'une enveloppe de 10 M$. Au cours de l'année, ce fonds a permis 19 interventions financières totalisant des aides de 1,4 M$ et la réalisation d'investissements de 5,4 M$. Pour ces projets, on prévoit la création et le maintien de 33 emplois. L'effet de levier est de 2,9.

- Le Fonds d'aide aux initiatives régionales pour la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine a été doté d'une enveloppe de 30 M$. Au cours de l'année, l'aide accordée de 6,8 M$ a permis 98 interventions financières, soit 9 de moins que l'année dernière, et la réalisation d'investissements de 48,9 M$ comparativement à 41,9 M$ en 2015-2016. L'effet de levier est de 6,2.

L'effet de levier total des projets de diversification du Ministère est de 4,6.

Indicateurs de résultat	2016-2017	2015-2016
Nombre de projets de diversification soutenus	232	194
Aide financière accordée (M$)	57,9	32,0
Coût total des projets réalisés (M$)	324,2	199,1

OBJECTIF N

LA PERFORMANCE ET L'ENGAGEMENT DU PERSONNEL

METTRE EN PLACE DES MÉCANISMES FAVORISANT DES PRATIQUES ORGANISATIONNELLES EFFICIENTES, MOBILISATRICES ET INNOVANTES

Actions du PAGD liées à cet objectif :

- Poursuivre la mise en œuvre de nouveaux services en prestation électronique
- Consolider la mise en place de tableaux de bord électroniques de gestion qui faciliteront le suivi des indicateurs en matière de gestion des ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles
- Poursuivre les travaux enclenchés par le Comité permanent de révision des processus organisationnels sur l'architecture d'affaires du Ministère et la constitution du portefeuille de projets

Indicateur de résultat	2016-2017	2015-2016
Nombre d'actions, d'outils et de processus développés pour soutenir les enjeux organisationnels et mieux répondre aux besoins des clientèles	13	19

Au cours de l'année 2016-2017, le Ministère a conçu et mis en place de nouveaux outils afin d'améliorer sa performance organisationnelle. Le portefeuille des tableaux de bord compte neuf nouveaux tableaux qui simplifient les redditions de comptes et aident à la gestion afin de faciliter la prise de décision. De plus, plusieurs réalisations ont permis la livraison de systèmes administratifs efficients qui facilitent la gestion des ressources humaines.

Toujours dans le but de rehausser la qualité et l'efficacité de son offre de services, le Ministère a mis au point un premier service d'aide financière en ligne pour le Programme Exportation (volet Entreprises) qui facilite les demandes faites par les entreprises. De plus, les travaux de ce premier service en ligne ont permis de convertir, dans le même environnement, quatre autres services en ligne, dont certains seront offerts prochainement aux entreprises et aux organismes. Grâce à ce projet, le Ministère contribue aux orientations gouvernementales liées à la Stratégie gouvernementale en TI dont l'objectif est, entre autres, d'accroître l'utilisation des technologies pour faciliter la vie des citoyens et des entreprises.

Également afin de rendre plus efficaces les pratiques ministérielles de gestion, le comité permanent de révision des processus organisationnels s'est réuni sur une base régulière afin de s'assurer que la performance est au rendez-vous en poursuivant ses travaux d'amélioration continue des processus de travail au sein du Ministère.

OBJECTIF

LA PERFORMANCE ET L'ENGAGEMENT DU PERSONNEL

AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DES MESURES ET DES PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR UNE MEILLEURE INTERVENTION ET UNE PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE ACCRUE

Action du PAGD liée à cet objectif :

- Réaliser le plan annuel d'évaluation de programmes

Indicateurs de résultat	2016-2017	2015-2016
Nombre d'organismes, de mesures et de programmes évalués	17	21
Pourcentage de programmes révisés à la suite des travaux de la Table interministérielle sur l'aide financière au développement économique (%)	16,7	s. o.

En 2016-2017, le Ministère a réalisé dix-sept évaluations de résultats de ses interventions, soit sept évaluations d'organismes subventionnés, trois évaluations de programmes normés et sept évaluations de mesures.

Les évaluations portant sur trois programmes, six mesures et trois organismes ont consisté à examiner les résultats de l'aide financière de 955 M$ accordée de 2010 à 2016 dans les trois volets de mission du Ministère, en l'occurrence 583 M$ pour le soutien à la science et 372 M$ pour le soutien au développement économique et à l'innovation. Les principaux résultats constatés sont :

- 3 499 entreprises québécoises soutenues dans le but d'améliorer leur compétitivité ou leur développement, par leur participation aux projets et aux programmes financés;
- 5 156 chercheurs soutenus actifs dans des établissements d'enseignement supérieur ou des institutions de recherche au Québec;
- 1 071 organismes à but non lucratif, établissements d'enseignement supérieur et centres de recherche soutenus dans leurs projets et leurs activités de recherche;
- 2,84 d'effet de levier pour l'aide financière accordée, se traduisant par des investissements supplémentaires de l'industrie et des gouvernements totalisant 2 712 M$ à la faveur des projets, des programmes et des activités des organismes financés;
- 1 872 M$ de retombées économiques sous la forme d'investissements en innovation et en recherche de même qu'en amélioration de la compétitivité des entreprises;
- 5 626 emplois créés ou maintenus dans l'industrie et le milieu de la recherche québécoise, dont 3 874 résultant du soutien à l'innovation et au développement économique et 1 752 résultant du soutien à la science.

Les résultats des dix-sept interventions sont à la hauteur des attentes du Ministère. Un programme et un organisme ont affiché une performance jugée très satisfaisante par rapport aux résultats visés. Les quinze autres ont affiché une performance jugée satisfaisante.

Dans le cadre des travaux de la Table interministérielle sur l'aide financière au développement économique (TADE), dix-huit programmes[8] seront révisés. De ce nombre, trois ont fait l'objet d'une révision en 2016-2017 :

- Créativité Québec, volet 1 : acquisition de nouvelles technologies;
- Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence, volet 1 : soutien aux activités de coordination;
- Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence, volet 2 : soutien aux activités et projets structurants.

8 Un programme est soit un programme, soit un volet d'un programme.

LE SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ET LA COHÉRENCE DES ACTIONS GOUVERNEMENTALES POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

La mission du Secrétariat à la condition féminine consiste à soutenir le développement et la cohérence des actions gouvernementales pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Pour ce faire, le SCF :

- fournit l'expertise professionnelle et le soutien administratif nécessaires à la réalisation du mandat de la ministre responsable de la Condition féminine;
- coordonne et assure le suivi des actions gouvernementales en matière d'égalité des sexes et assume la responsabilité de l'application de certaines mesures;
- finance des organismes du milieu afin de favoriser l'atteinte de l'égalité;
- entretient des liens avec les groupes de femmes et le milieu de la recherche universitaire pour bien saisir les réalités, les préoccupations et les aspirations des Québécoises;
- conseille le gouvernement pour assurer le rayonnement du Québec sur les scènes intergouvernementales canadienne et internationale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes;
- produit des analyses, recherche des solutions novatrices et joint ses efforts à ceux de nombreux groupes de travail pour que le Québec demeure progressiste en cette matière.

Par ailleurs, l'égalité entre les femmes et les hommes ne peut se réaliser sans la participation engagée des différents acteurs de la société, et ce, conformément à l'un des mandats de la ministre responsable de la Condition féminine qui est de sensibiliser, d'encourager et de soutenir les instances nationales, régionales et locales afin que cette égalité et le respect des droits des femmes soient pleinement pris en compte dans leurs actions.

Principaux résultats en 2016-2017

Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021

Le 28 octobre 2016, le gouvernement a rendu publique la Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021. Coordonnée par le SCF, la Stratégie cible deux problématiques, soit les agressions sexuelles et l'exploitation sexuelle. La Stratégie, composée de 55 actions concrètes, est le fruit de vastes consultations menées auprès de la société civile et de travaux auxquels ont participé plusieurs MO. Elle se décline en trois axes interdépendants et complémentaires :

- prévenir;
- intervenir en matière psychosociale, médicale, judiciaire, policière et correctionnelle;
- développer les connaissances et partager l'expertise pour mieux agir.

Les actions de la Stratégie sont mises en œuvre au bénéfice de l'ensemble de la population. Elles prennent en considération le fait que les femmes et les enfants demeurent les principales victimes des violences sexuelles et que certains groupes de la population vivent des réalités qui les rendent plus vulnérables à ces violences. Au cours des cinq années de mise en œuvre, le gouvernement investira 200 M$ pour contrer les violences sexuelles, dont 44 M$ serviront à la mise en œuvre des actions de la Stratégie.

Le SCF a conclu plusieurs partenariats pour réaliser des projets concrets de prévention des violences sexuelles et soutenir l'intervention sur le terrain, notamment les suivants :

- Sortie de la prostitution - la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle et la Maison de Marthe, pour la mise en place de personnes-ressources vouées à l'accompagnement à la sortie de la prostitution, pour un total de 144 k$.
- Prévention de l'exploitation sexuelle - le Y des femmes de Montréal et le Projet Intervention Prostitution Québec, pour la réalisation d'activités de sensibilisation auprès de jeunes présentant un risque d'exploitation sexuelle, pour un total de 93 k$.
- Milieu autochtone - le Centre d'expertise Marie-Vincent, pour l'offre de formations en milieu autochtone relativement à l'intervention auprès d'enfants agressés sexuellement, pour un total de 97 k$.
- Prévention en milieu collégial et universitaire - le Comité de la campagne Sans oui c'est non !, pour la poursuite de ses activités de prévention des violences sexuelles auprès des communautés universitaires et collégiales, pour un total de 133 k$.

Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale

Au chapitre de la violence conjugale, le gouvernement, sous la coordination du SCF, a poursuivi la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale. À titre d'exemple, dans le cadre des douze journées d'action contre la violence faite aux femmes, du 25 novembre au 6 décembre 2016, le SCF a soutenu financièrement les activités de sensibilisation suivantes :

- Le deuxième Déjeuner des hommes pour l'élimination des violences envers les femmes, organisé le 29 novembre 2016 par la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes, pour un montant de 12 k$.
- La campagne 2016 des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes, menée par le Comité des 12 jours d'action, représenté par la Fédération des femmes du Québec, pour un montant de 13 k$.
- La campagne Municipalités alliées contre la violence conjugale, mise en place par le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, pour un montant de 9 k$.

Afin de continuer à poser des gestes concrets pour contrer la violence conjugale, le SCF, en collaboration avec le ministère de la Justice, a mis sur pied un comité interministériel de niveau sous-ministre adjoint/associé. Une première rencontre a eu lieu en février 2017.

Poursuite du financement de projets structurants sur le territoire

Afin de soutenir le travail des partenaires, le SCF a accordé du financement à des organismes, notamment à des groupes de femmes, pour la réalisation de projets concrets sur le territoire québécois, dont :

- 47 projets favorisant l'atteinte de l'égalité sur le territoire dans le cadre de l'appel de projets 2016-2017 composé de deux volets, pour un investissement total de plus de 1,8 M$;
- trois ententes avec le Nord-du-Québec reconduites en 2016-2017, pour un investissement total de 176 k$;
- dix-huit accords de partenariat reconduits en 2016-2017 avec les dix-sept Tables de concertation régionales de groupes de femmes et leur Réseau, pour un investissement total de 360 k$;
- un projet pilote réalisé sur la Côte-Nord et visant la présence des femmes dans le secteur de la construction, pour un investissement de 100 k$. Ce projet repose sur plusieurs partenariats, notamment avec la Commission de la construction du Québec et le MTESS.

Élections municipales

Afin d'accroître la place des femmes en politique municipale, le SCF a accordé 360 k$ pour la réalisation de projets porteurs et diversifiés :

- 80 k$ ont été versés à l'Union des municipalités du Québec et 80 k$ à la Fédération québécoise des municipalités pour la réalisation d'activités ou de projets visant, entre autres, à accroître les candidatures féminines aux élections municipales générales de novembre 2017. L'attribution de ces soutiens financiers constitue une première pour le SCF et les deux associations municipales afin de favoriser la participation des femmes à la vie démocratique municipale.
- 200 k$ ont été versés au Groupe Femmes, Politique et Démocratie pour la réalisation d'un projet visant à accroître les candidatures féminines en politique municipale, notamment par l'entremise de formations et d'activités d'accompagnement offertes aux futures candidates.

RÉSULTATS LIÉS AUX SERVICES À LA CLIENTÈLE ET AUX ACTIVITÉS INSTITUTIONNELLES

3

3.1 DÉCLARATION DE SERVICES À LA CLIENTÈLE

La Déclaration de services à la clientèle, publiée à la fin de septembre 2016, présente les engagements du Ministère relativement au niveau et à la qualité des services offerts à la population et aux entreprises. Ces engagements portent sur :

- le taux de satisfaction à l'égard des services d'accompagnement-conseil et des formations;
- le délai de traitement des dossiers liés à des mesures fiscales;
- le délai de traitement des dossiers liés à l'administration de lois;
- le délai de réponse aux demandes de renseignements et aux plaintes.

La Déclaration est entrée en vigueur le 1er octobre 2016, ce qui explique que, pour le calcul de certains délais de traitement, la période couverte peut être exceptionnellement du 1er octobre 2016 au 31 mars 2017. Quant au calcul du nombre de dossiers traités, les données de 2016-2017 couvrent la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017.

3.1.1 Accompagnement-conseil et formation

Accompagnement-conseil stratégique[MC]

Le Ministère offre des services d'accompagnement personnalisé aux entreprises désirant accélérer leur croissance et accroître leur rentabilité ainsi qu'à celles qui sont aux prises avec des problématiques ou des défis particuliers. En 2016-2017, le Ministère a réalisé 282 Accompagnements-conseils stratégiques[MC]. De plus, un sondage était en cours d'élaboration afin d'évaluer la satisfaction des entreprises.

Formation MPA — meilleures pratiques d'affaires

Le Ministère offre des formations variées sur les meilleures pratiques d'affaires, notamment pour favoriser leur implantation au sein des entreprises et pour qu'elles en tirent des bénéfices durables. En 2016-2017, le Ministère a offert 166 séances de formation MPA auxquelles ont participé 1 945 représentants d'entreprise. Sur ces 166 séances de formation, 147 ont fait l'objet d'une compilation du pourcentage d'appréciation. L'appréciation globale de ces séances montre un taux de satisfaction de 98 % pour l'année 2016-2017. Le Ministère a respecté son engagement, qui est d'atteindre un taux de satisfaction de 90 %.

3.1.2 Mesures fiscales

Crédits d'impôt

Le Ministère s'est engagé à traiter les dossiers liés à la délivrance d'attestations et de certificats donnant droit à un crédit d'impôt dans un délai de 90 jours ouvrables, et ce, dans 75 % des cas. En 2016-2017, il n'a pas respecté son engagement puisqu'il a traité 74 % des dossiers dans ce délai.

Crédit d'impôt pour le design de produits fabriqués industriellement

Le premier chapitre de la Loi concernant les paramètres sectoriels de certaines mesures fiscales prévoit que le Ministère délivre les attestations d'activité requises afin qu'une société puisse obtenir le crédit d'impôt pour le design de produits fabriqués industriellement. Sur les 594[9] demandes de délivrance d'attestation, 73 % ont été traitées dans un délai de 90 jours ouvrables.

	2016-2017	2015-2016
Nombre d'attestations d'activité délivrées	587	436
Nombre d'entreprises ayant reçu des attestations d'activité[10]	419	341

Crédit d'impôt pour l'industrie maritime

La Loi sur les impôts (articles 1029.8.36.55 et 1029.8.36.55.1) prévoit que le Ministère délivre les certificats requis afin qu'une société puisse obtenir le crédit d'impôt pour la construction ou la transformation d'un navire. Sur les 41 demandes de délivrance de certificat, 100 % ont été traitées dans un délai de 90 jours ouvrables.

	2016-2017	2015-2016
Nombre de nouveaux certificats de navires délivrés	12	6
Nombre de certificats de navires modifiés	25	3
Nombre de refus	4	0
Nombre total de certificats de navires traités au 31 mars[11]	41	9

9 [illegible]

10 [illegible]

11 [illegible]

Crédits d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental

Le crédit d'impôt pour la recherche précompétitive en partenariat privé a pour but de favoriser la réalisation de travaux de recherche de nature précompétitive au Québec. Le crédit d'impôt relatif aux cotisations et aux droits versés à des consortiums de recherche reconnus admissibles a pour but d'inciter les entreprises d'un même secteur ou de secteurs d'activité connexes à faire partie de consortiums de recherche ou à procéder à leur création afin de réaliser, en commun, des activités de recherche précompétitive. Sur les 18 demandes de délivrance d'attestation, 72 % ont été traitées dans un délai de 90 jours ouvrables.

	2016-2017	2015-2016
Crédit d'impôt pour la recherche précompétitive en partenariat privé		
Nombre d'attestations de projet de recherche délivrées	7	15
Nombre d'attestations de projet de recherche modifiées	35	15
Nombre d'attestations de projet de recherche révoquées	0	0
Budget total estimé pour la durée des projets (M$)	111	117[12]
Reconnaissance des consortiums de recherche admissibles		
Nombre de consortiums titulaires d'une attestation d'admissibilité	6	7
Nombre d'attestations de consortium délivrées	0	0
Nombre d'attestations de consortium révoquées	1	1
Reconnaissance de centres de recherche publics admissibles		
Nombre de lettres reconnaissant un centre de recherche public admissible délivrées[13]	0	s. o.

12 Les données présentées au rapport annuel de gestion 2015-2016 sont erronées. Le budget total estimé est de 117 M$ et non 110 M$.

13 Responsabilité transférée au ministère depuis le 8 juillet 2016.

Congé fiscal

Le Ministère s'est engagé à traiter les dossiers liés à la délivrance d'attestations et de certificats donnant droit à un congé fiscal dans un délai de 60 jours ouvrables, et ce, dans 80 % des cas. En 2016-2017, il n'a pas respecté son engagement puisqu'il a traité 57 % des dossiers dans ce délai.

Congé d'impôt sur le revenu pour une nouvelle société dédiée à la commercialisation d'une propriété intellectuelle

Ce congé d'impôt vise à augmenter le nombre de sociétés dérivées de la recherche effectuée dans le milieu public québécois. Il constitue un encouragement à l'innovation, à l'entrepreneuriat et au maintien de la propriété intellectuelle au Québec. Sur les quatre demandes de délivrance d'attestation, 100 % ont été traitées dans un délai de 60 jours ouvrables.

	2016-2017	2015-2016
Nombre de demandes de renouvellement d'attestation d'entreprise reçues	5	2
Nombre d'attestations d'entreprise délivrées	4	4
Nombre de demandes de renouvellement en cours d'analyse au 31 mars	1	1

Congé fiscal pour chercheurs étrangers et congé fiscal pour experts étrangers

Ces deux mesures fiscales visent à faciliter le recrutement à l'étranger de chercheurs possédant les compétences requises en recherche scientifique et en développement expérimental (RS-DE) ou d'experts possédant des compétences liées à la coordination et à la réalisation d'activités destinées à valoriser les résultats issus de la RS-DE, entre autres. Sur les 45 demandes de délivrance de certificat, 53 % ont été traitées dans un délai de 60 jours ouvrables.

	2016-2017	2015-2016
Nombre de nouveaux certificats pour chercheurs étrangers délivrés	25	56
Nombre de nouveaux certificats pour experts étrangers délivrés	13	20[14]

14 Les données présentées au rapport annuel de gestion 2015-2016 ont été mises à jour. Au total, 20 certificats ont été délivrés en 2015-2016.

Ristourne à impôt différé et Régime d'investissement coopératif

Le Ministère est responsable de l'application de la Loi sur le Régime d'investissement coopératif et de l'administration des paramètres sectoriels prévus à l'annexe C de la Loi concernant les paramètres sectoriels de certaines mesures fiscales. Il s'est engagé à traiter les dossiers liés à la délivrance d'attestations et de certificats dans un délai de cinq jours ouvrables, et ce, dans 90 % des cas. Entre le 1er octobre 2016 et le 31 mars 2017, il a respecté son engagement puisque sur les dix demandes de délivrance d'attestation et de certificat, 100 % ont été traitées dans un délai de cinq jours ouvrables.

	2016-2017	2015-2016
Ristourne à impôt différé (RID)		
Nombre d'attestations permanentes d'admissibilité à la Ristourne à impôt différé délivrées	4	0
Nombre total de coopératives titulaires d'une attestation d'admissibilité à la Ristourne à impôt différé permanente au 31 mars	31	28
Régime d'investissement coopératif (RIC)		
Nombre de certificats permanents délivrés	12	6
Nombre de certificats additionnels délivrés	2	3
Nombre de certificats de dispense délivrés	0	0
Nombre de certificats en vertu de l'article 9 délivrés	0	1
Nombre de certificats d'admissibilité révoqués	11	13
Nombre de coopératives titulaires d'un certificat valide au 31 mars[15]	174	173

3.1.3 Application de lois

Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux

Le Ministère est responsable de l'administration de l'application de la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux. Il s'est engagé à traiter les demandes de dérogation soumises par des municipalités dans un délai de quinze jours ouvrables, et ce, dans 90 % des cas. Entre le 1er octobre 2016 et le 31 mars 2017, il n'a pas respecté son engagement puisque sur les six demandes[16], 83 % ont été traités dans un délai de quinze jours ouvrables.

	2016-2017	2015-2016
Nombre d'inspections[17]	467	728
Nombre d'infractions	86	122
Nombre de plaintes	4	26
Nombre de dossiers de demande de dérogation où un avis a été délivré, positif ou négatif		
Article 12 (zone limitrophe)	3	2
Article 13 (zone touristique)	8	20
Article 14 (événement spécial)	25	23

15 Le nombre de coopératives titulaires d'un certificat valide au 31 mars prend en compte notamment les certificats nouvellement délivrés, les expirations de certificats survenus au cours de l'année et les certificats retranchés lors d'une fusion de coopératives.

16 Excluant les demandes de dérogation en vertu de l'article 13.

17 La diminution du nombre d'inspections entre 2015-2016 et 2016-2017 s'explique notamment par la diminution du nombre de plaintes.

Loi sur les coopératives

Le Ministère est responsable de l'application de la Loi sur les coopératives. Le Ministère s'est engagé à traiter les demandes de délivrance de statuts de constitution, de modification, de continuation ou de fusion dans un délai de quinze jours ouvrables, et ce, dans 90 % des cas. Entre le 1er octobre 2016 et le 31 mars 2017, il n'a pas respecté son engagement puisque sur les 51 demandes, 82 % ont été traitées dans un délai de quinze jours ouvrables.

	2016-2017	2015-2016
Nombre de statuts de constitution délivrés	91	76
Nombre de statuts de fusion ordinaire délivrés	3	1
Nombre de statuts de fusion par absorption délivrés	4	3
Nombre de statuts de fusion entre une coopérative et une société par actions délivrés	2	1
Nombre de statuts de fusion entre une coopérative et une personne morale (OBNL) délivrés	1	0
Nombre de statuts de continuation d'une personne morale (OBNL) en coopérative délivrés	2	4
Nombre de statuts de continuation de sociétés par actions en coopératives délivrés	4	0
Nombre de modifications de statuts	17	18
Nombre de dissolutions par liquidation ordinaire	6	11
Nombre de dissolutions par liquidation simplifiée	39	49
Nombre de dissolutions par décret	48	187[18]
Nombre de révocations de dissolution par décret	15	23
Nombre de certificats de régularité délivrés	23	15

Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés

Le Ministère est responsable de l'administration de l'application de la Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés. Le Ministère s'est engagé à traiter les demandes de délivrance ou de renouvellement des permis de rembourrage dans un délai d'un jour ouvrable, et ce, dans 80 % des cas de demandes en ligne payées par carte de crédit. Entre le 1er octobre 2016 et le 31 mars 2017, il a respecté son engagement puisque sur les 1 764 demandes en ligne, 88 % ont été traitées dans un délai d'un jour ouvrable.

	2016-2017	2015-2016
Nombre de permis de rembourrage délivrés ou renouvelés	5 946	5 919
Revenus générés par la délivrance ou le renouvellement de permis de rembourrage (M$)[19]	2,0	1,9
Pourcentage des revenus de permis payés en ligne (%)	59,6	52,7
Nombre d'inspections réalisées	22	11

18 Une opération de rattrapage effectuée en 2015-2016 a eu pour effet d'entraîner un volume important de dissolutions.

19 Les revenus sont déclarés à l'état que les travaux de vérification effectués dans le cadre des comptes publics du gouvernement du Québec ne sont pas finalisés.

3.1.4 Autres

Entre le 1er avril 2016 et le 31 mars 2017, le Ministère a :

- respecté son engagement puisque sur les 90 demandes de renseignements généraux et commentaires formulés en ligne, 89 % ont été traitées dans un délai moyen de cinq jours ouvrables, alors qu'il est prévu que ce soit le cas de 80 % des demandes.
- respecté son engagement puisque sur les quinze plaintes reçues, dont seulement dix ont été jugées recevables, 80 % ont été traitées dans un délai moyen de cinq jours ouvrables, alors qu'il est prévu que ce soit le cas de 80 % des plaintes.

Entre le 1er octobre 2016 et le 31 mars 2017, le Ministère a :

- reçu 37 demandes de renseignements par l'entremise d'Entreprises Québec et, dans 95 % des cas, il a communiqué avec le client dans un délai moyen de deux jours ouvrables, alors qu'il est prévu que ce soit fait dans 100 % des cas.

3.1.5 Mesure de la satisfaction des clientèles

Au cours de l'année 2016-2017, le Ministère a notamment procédé à l'évaluation de trois programmes de soutien à l'innovation ainsi que de la stratégie **p**erfor**me**. Pour ces quatre évaluations, un sondage a permis de recueillir le niveau de satisfaction des clientèles visées. Ainsi, 90 % des répondants sondés, soit 895 des 998 répondants, ont dit être très satisfaits ou assez satisfaits des services offerts par ces programmes et mesures financés par le Ministère.

3.2 ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF

Volet gouvernemental

En vertu de la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif, la ministre responsable de l'Allègement réglementaire doit faire rapport au Conseil des ministres des résultats relatifs à l'application de la Politique. À cet égard, le Rapport sur la mise en œuvre des mesures gouvernementales d'allègement réglementaire et administratif a été publié en janvier 2017. Il fait état des travaux du Comité-conseil sur l'allègement réglementaire et administratif, de la mise en œuvre de la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif, de la réduction du coût des formalités administratives, du bilan final de la mise en œuvre des recommandations du Rapport du Groupe de travail sur la simplification réglementaire et administrative (rapport Audet) et des travaux en matière de coopération réglementaire.

Par ailleurs, le Comité-conseil sur l'allègement réglementaire et administratif s'est réuni à une reprise, en avril 2016.

Le Ministère a parachevé le suivi de la mise en œuvre des 63 recommandations du rapport Audet. À cet effet, près de 94 % des mesures de ce rapport ont été réalisées en tout ou en partie. Le Ministère a aussi travaillé à l'élaboration du Plan d'action gouvernemental 2016-2018, lancé en septembre 2016. Il a en outre poursuivi son mandat de soutien des MO en matière d'analyse d'impact réglementaire (AIR). En 2016-2017, treize MO ont bénéficié de services d'accompagnement spécialisé dans le cadre des dix-neuf accompagnements d'AIR. Également, quatre MO ont bénéficié d'une formation en milieu de travail afin de les aider à réaliser les AIR. De plus, il a fourni sept formations en milieu de travail afin d'aider cinq ministères à mettre en place les mécanismes de révision requis par la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif.

Enfin, le Ministère est responsable de la mise en œuvre du chapitre 3 de l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario, portant sur la coopération réglementaire. Cet accord comprend des dispositions de transparence exigeant que les parties s'informent mutuellement de leurs projets de règlement et tiennent compte des commentaires de l'autre partie, le cas échéant. Ainsi, le Ministère a transmis 38 notifications aux MO concernés et ces derniers n'ont formulé aucun commentaire à l'Ontario. Le Protocole d'entente concernant la mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail Québec-Ontario sur l'amélioration du chapitre 3, coopération réglementaire de septembre 2015 a été élaboré avec l'Ontario et signé lors de la réunion commune des conseils des ministres du 21 octobre 2016, à Toronto.

Volet ministériel

Le Ministère a diminué de 30 % le coût de ses formalités administratives pour la période 2004-2015, dépassant l'objectif gouvernemental fixé pour cette période, soit 20 %. De plus, pour l'année 2016-2017, il a travaillé avec les intervenants gouvernementaux, en particulier le MTESS et IQ, afin de déployer Entreprises Québec, un accès unique visant à simplifier les relations entre les entreprises et l'appareil administratif de l'État et à favoriser l'émergence d'un guichet multiservice plus efficace. Ainsi, l'ensemble des services dispensés aux entrepreneurs du Québec par l'État se fera grâce à Entreprises Québec. Son déploiement progressif s'effectue en harmonie avec les besoins exprimés par les entrepreneurs et les acteurs économiques et s'inspire des meilleures pratiques d'affaires à l'échelle internationale. À terme, en s'appuyant notamment sur les principes de la bannière Entreprises Québec, à savoir l'expérience et le parcours client, l'accompagnement qui sera offert aux entreprises se caractérisera par la complémentarité, la cohérence ainsi que la continuité des services des différents MO susceptibles d'aider cette clientèle.

3.3 ACCÈS AUX DOCUMENTS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Accès aux documents

Au cours de l'année 2016-2017, le Ministère a reçu 114 demandes d'accès aux documents, dont 9 étaient toujours en traitement au 31 mars 2017. Les documents demandés concernaient principalement les dépenses ou interventions financières autorisées ainsi que les renseignements relatifs aux programmes, aux plans d'action et aux stratégies mis en œuvre. La majorité des demandes soumises, soit 70, ont été suivies d'une décision dans un délai de 20 jours ou moins. Trois demandes ont fait l'objet d'une requête de révision auprès de la Commission d'accès à l'information.

Bilan du traitement des demandes d'accès aux documents reçues

Type de réponses fournies aux demandes d'accès	2016-2017	2015-2016
Demandes acceptées	38	36
Demandes partiellement acceptées	45	25
Demandes refusées	11	11
Demandes relevant d'un autre organisme public	4	8
Demandes pour lesquelles le Ministère ne détient aucun document	14	13
Demandes retirées par le requérant	2	0
Total	114	93

Délai de traitement des demandes d'accès	2016-2017	2015-2016
Délai normal de 20 jours (art. 47)	70	61
Délai supplémentaire de 10 jours permis par la Loi lorsque nécessaire (art. 47)	40	31
Délai supplémentaire de 35 jours lorsque nécessaire d'aviser un tiers (art. 25 et 49)	2	0
Demandes retirées par le requérant	2	0
Demandes dont le traitement a excédé le délai	0	1
Total	114	93

Restrictions à l'accès

Le Ministère a donné accès à ses documents selon les dispositions prévues par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Dans les cas de refus d'accès (partiel ou total) à un document, les principaux motifs évoqués étaient les dispositions relatives aux renseignements ayant des incidences sur l'économie (articles 21 à 25 et 27), les décisions administratives ou politiques (articles 33, 34 et 37 à 39), les relations intergouvernementales (articles 18 et 19) ou les dispositions relatives à la protection des renseignements personnels. De plus, le demandeur a parfois été dirigé vers un autre MO, conformément à l'article 48 de la Loi.

Bilan de la diffusion des documents

Conformément à la section III du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, le Ministère a diffusé sur son site Web l'ensemble des documents et renseignements prévus.

Comité ministériel

Le Comité a poursuivi la mise à jour de la documentation relative au processus de diffusion d'études, de rapports de recherche ou de statistiques, prévue au paragraphe 7 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels.

Formation et sensibilisation

Lors d'une rencontre d'information, un rappel des principes généraux et des exigences de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels ainsi que du processus à respecter dans le cadre du traitement d'une demande a été fait auprès des coordonnateurs sectoriels du Ministère. De plus, une note d'information a été diffusée auprès du personnel du Ministère afin de rappeler que le respect des principes applicables en gestion documentaire est un élément essentiel du traitement efficace de l'accès à l'information. Enfin, une personne responsable assure un rôle-conseil auprès du personnel du Ministère en répondant aux demandes ou questionnements.

Volet gouvernemental

Le Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015 découlant de la politique « Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait » est arrivé à échéance le 31 mars 2015. Certaines mesures du plan d'action ont été prolongées afin de procéder au renouvellement des interventions gouvernementales en la matière. La partie consacrée au Secrétariat à la condition féminine, à partir de la page 35 du présent rapport, fournit des éléments d'information supplémentaires.

Au cours de la dernière année, le gouvernement du Québec, par l'entremise du SCF, a poursuivi les travaux d'élaboration de la prochaine Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Le SCF a notamment terminé la démarche de consultation Ensemble pour l'égalité entre les femmes et les hommes, lancée en octobre 2015, auprès des organismes non gouvernementaux, notamment les groupes de femmes. Plusieurs espaces d'expression ont ainsi été offerts au cours de la dernière année, tels que les suivants :

- Les assises Ensemble pour l'égalité entre les femmes et les hommes, organisées en juin 2016 à Montréal et présidées par la ministre responsable de la Condition féminine.
- La journée de consultation sur les enjeux autochtones, en septembre 2016, menée avec des organisations autochtones et coprésidée par la ministre responsable de la Condition féminine et le ministre responsable des Affaires autochtones. Cette rencontre a permis aux organisations de partager leurs réalités et de formuler plusieurs recommandations relativement aux priorités d'action à mettre en œuvre pour les femmes autochtones au Québec.
- Trois rencontres pour brosser, avec les partenaires, l'état d'avancement de l'élaboration de la Stratégie.

Afin de bonifier les résultats des consultations, le SCF a mandaté, en décembre 2016, une firme de sondage pour réaliser une enquête sur la perception de l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes par les Québécoises et les Québécois. Les résultats du sondage reposent sur 1 000 entrevues conduites sur le Web (487 hommes et 513 femmes provenant de différentes régions) et effectuées au moyen d'un groupe témoin. Les résultats se trouvent sur le site Web du SCF. L'analyse des résultats du sondage révèle un paradoxe : bien qu'une majorité de la population adhère au « mythe » de l'égalité atteinte, les gens reconnaissent l'existence de plusieurs inégalités persistantes et préoccupantes.

Volet ministériel

En 2016-2017, le Ministère a annoncé la mise en place du Fonds pour les femmes entrepreneures FQ, doté d'une capitalisation de 19 M$. Ce dernier vise à soutenir la réalisation de projets de démarrage, de croissance et d'acquisition d'entreprise par des femmes entrepreneures dans toutes les régions du Québec. Le Ministère contribue également à la promotion des carrières scientifiques et technologiques d'avenir auprès des femmes. Il a notamment maintenu son engagement à l'égard du concours Chapeau les filles et de son volet Excelle science! et soutenu l'organisme Les Scientifines ainsi que trois autres initiatives proposées par l'Université de Sherbrooke, le Collège Laflèche de Trois-Rivières et Vestechpro de Montréal. Les travaux du Comité interministériel pour la progression des Québécoises en sciences et en technologies se sont poursuivis.

3.5 COMMUNICATIONS

3.5.1 Emploi et qualité de la langue française

Le Ministère a un mandataire ainsi qu'un comité permanent et il détient une politique linguistique institutionnelle, qui a été approuvée par le sous-ministre le 2 juin 2016 et transmise à l'Office québécois de la langue française. Le comité permanent n'a tenu aucune rencontre formelle en 2016-2017, mais le Ministère a mené des activités pour faire connaître son mandataire et son rôle ainsi que le comité. Il a aussi pris les mesures suivantes pour faire connaître sa politique et assurer la formation du personnel sur son application : diffusion de quatre manchettes intranet et présentation de la politique à une unité administrative.

3.5.2 Accessibilité Web

Le site Web respecte les standards d'accessibilité dans une large mesure. Toutefois, certains éléments ne sont pas encore conformes, dont : les formulaires PDF interactifs, les documents PDF volumineux qui comptent de nombreux tableaux et graphiques ou qui ont une durée de vie utile limitée et quelques documents produits par d'autres ministères dont les mandats ont été transférés au Ministère en avril 2014. Le site Web du SCF respecte partiellement les standards sur l'accessibilité. Quant aux microsites « Je signe en ligne », « Violence conjugale » et « Agressions sexuelles », ils ne sont pas ou ils sont très peu accessibles. Des travaux sont prévus pour rapatrier les contenus à l'intérieur du site Web du SCF. Le Ministère n'a pas prévu de refonte du site puisqu'un moratoire sur tout projet de développement ou de refonte de sites Web a été instauré par le Conseil des ministres en août 2015. Le Ministère n'a pas effectué d'audit de conformité. Les principales réalisations liées à l'accessibilité Web en 2016-2017 sont : la continuité de l'accessibilité et du soutien apporté par l'équipe du Ministère, le recours à un site Web externe spécialisé dans l'hébergement de vidéos pour l'usage d'un lecteur multimédia conforme et l'assistance à l'usager sur demande pour les vidéos publiées en 2016-2017. Les ressources mises à contribution se résument au personnel de la Direction des communications. Par ailleurs, le Ministère n'a élaboré ni cadre de gouvernance ni démarche de sensibilisation et de formation. Toutefois, un plan d'action est en cours d'élaboration visant à établir un cadre de gouvernance et à implanter une démarche de sensibilisation et de formation du personnel. Rendre accessible l'ensemble des formulaires PDF interactifs et des documents téléchargeables volumineux et complexes est une opération d'envergure qui demande beaucoup de temps et des ressources vouées à cette tâche. Étant donné les ressources disponibles et les priorités, cela se fait graduellement. Le plan d'action à venir prévoit une stratégie en ce sens.

3.6 RECOMMANDATION DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Dans le Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2016-2017, la recommandation suivante a été adressée au Ministère et à IQ :

> S'assurer que les mémoires déposés au Conseil des ministres, pour obtenir une décision sur une demande d'aide financière, sont appuyés par une analyse complète, précise et à jour de tous les facteurs à considérer. Cette analyse doit notamment inclure :
>
> - une évaluation approfondie et documentée de la pertinence des dépenses soumises pour le projet proposé;
> - un juste calcul de la valeur économique du projet proposé.

Pour répondre à la recommandation du Vérificateur général du Québec, un plan d'action a été préparé et l'une de ces actions consiste à revoir le protocole de fonctionnement entre IQ et le Ministère. Un nouveau protocole a été signé en décembre 2016. Comme prévu au protocole, IQ doit produire une note d'analyse qui inclut notamment la valeur économique du projet (au regard des recettes fiscales) en fonction des renseignements disponibles les plus à jour et d'une analyse sur la nature des dépenses du projet. Afin de s'assurer que les documents transmis aux organismes centraux, soit le Ministère du Conseil exécutif et le Secrétariat du Conseil du trésor, contiennent l'information la plus à jour possible, une vérification additionnelle sera effectuée avant leur transmission par le Ministère. En mars 2017, les organismes centraux ont donné leur accord aux modalités proposées par le Ministère ainsi qu'au modèle d'analyse à produire par IQ pour accompagner les dossiers déposés au Conseil des ministres dans le but d'obtenir une décision au sujet d'une aide financière.

UTILISATION DES RESSOURCES

4

4.1 RESSOURCES HUMAINES

Effectif en poste au 31 mars 2017

Au 31 mars 2017, 742 personnes travaillaient au Ministère, soit 693 employés réguliers et 49 employés occasionnels.

Répartition de l'effectif du Ministère par secteur au 31 mars

Secteur	Nombre d'employés		Écart
	2016-2017	2015-2016	
Administration	116	110	+6
Politiques économiques	73	85	-12
Industries stratégiques et projets économiques majeurs	110	110	0
Commerce extérieur et Export Québec	77	73	+4
Services aux entreprises et affaires territoriales	239	207	+32
Science et innovation	103	100	+3
Secrétariat à la condition féminine	24	s. o.[20]	+24
Total	742	685	+57

Effectif en poste[21] au 31 mars

	2016-2017	2015-2016
Régulier	693	656
Occasionnel	49	29
Total	742	685

Heures rémunérées[22] au 31 mars[23]

	2016-2017
Régulier	1 197 097
Occasionnel	64 026
Total	1 261 123

Explication des écarts

- À la suite du remaniement ministériel du 28 janvier 2016, le Ministère accueille le SCF. L'effectif a toutefois été transféré en 2016-2017.
- Au printemps 2016, une réorganisation administrative a occasionné des écarts importants entre les secteurs comparativement à 2015-2016.

20 À la suite du remaniement ministériel du 28 janvier 2016, le Ministère accueille le SCF. L'effectif a toutefois été transféré en 2016-2017.

21 Effectif en poste : au 31 mars, le nombre de personnes en poste.

22 Heures rémunérées : consommation entre le 1er avril et le 31 mars (cumulatif), qui reconnaît les heures travaillées et payées.

23 Données extraites par le Secrétariat du Conseil du trésor. La période couverte s'étend du 1er avril au 31 mars de chaque exercice financier.

Heures rémunérées par secteur au 31 mars

Secteur	Heures rémunérées
	2016-2017
Administration	204 640
Politiques économiques	130 855
Industries stratégiques et projets économiques majeurs	185 674
Commerce extérieur et Export Québec	119 165
Services aux entreprises et affaires territoriales	401 521
Science et innovation	179 720
Secrétariat à la condition féminine	39 548
Total en heures rémunérées[24]	1 261 123
Total en ETC transposés[25]	690,53

Répartition de l'effectif du Ministère par région administrative au 31 mars[26]

Région administrative	Nombre d'employés	
	2016-2017	2015-2016
Bas-Saint-Laurent	11	8
Saguenay–Lac-Saint-Jean	11	8
Capitale-Nationale	391	376
Mauricie	10	11
Estrie	9	10
Montréal	211	173
Outaouais	7	7
Abitibi-Témiscamingue	9	9
Côte-Nord	7	7
Nord-du-Québec	4	4
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	8	9
Chaudière-Appalaches	11	11
Laval	8	7
Lanaudière	8	9
Laurentides	8	8
Montérégie	20	19
Centre-du-Québec	9	9
TOTAL	742	685

24 Le total des heures rémunérées comprend les heures travaillées et les heures effectuées en temps supplémentaire par le personnel régulier et occasionnel à l'exclusion des stagiaires et des étudiants.
25 Le total en ETC transposés est le nombre total d'heures rémunérées converti en équivalent temps complet (ETC) sur la base de 35 heures par semaine, soit 1 826,3 heures par année.
26 Incluant le personnel régulier et occasionnel.

Formation et développement du personnel

Pour l'année civile 2016, le Ministère a investi 1 075 499 $ dans la formation de son personnel. Cette somme comprend les coûts directs et indirects liés à la formation ainsi que les salaires du personnel.

Répartition des investissements totaux destinés à la formation et au développement du personnel par champ d'activité

Champ d'activité	2016		2015	
	Coûts directs et salaires	**Coûts indirects**[27]	Coûts directs et salaires	Coûts indirects[27]
Favoriser le perfectionnement des compétences	**476 870,64 $**		361 977,79 $	
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	**110 071,80 $**		109 802,32 $	
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	**131 955,63 $**	**87 980,75 $**	106 807,12 $	45 066,22 $
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	**131 420,91 $**		102 696,37 $	
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	**137 199,66 $**		89 357,72 $	
TOTAL	**987 518,64 $**	**87 980,75 $**	**770 641,32 $**	**45 066,22 $**

Évolution de l'investissement en formation	2016	2015
Proportion de la masse salariale (%)	2,03	1,66
Nombre moyen de jours de formation par personne	3,88	3,23
Montant alloué par personne ($)	1 449,46	1 190,81

Jours de formation selon les catégories d'emploi[28]

Catégorie d'emploi	2016	2015
Cadre	238	310
Professionnel	1 798	1 317
Fonctionnaire	708	544

27 Les coûts indirects sont constitués des frais de déplacement liés aux formations (p. ex. kilométrage, repas, hébergement). Pour des raisons administratives, ces coûts indirects ne peuvent être répartis par champ d'activité.

28 Excluant les étudiants et les stagiaires.

Planification de la main-d'œuvre

Au cours de l'année 2016-2017, 28 employés réguliers ont pris leur retraite.

Nombre d'employés ayant pris leur retraite, par catégorie d'emploi

Catégorie d'emploi	2016-2017	2015-2016
Cadre	5	4
Professionnel	14	17
Fonctionnaire	9	8
Total	28	29

Par ailleurs, le taux de roulement du personnel régulier, pour l'année 2016-2017, a été de 10 %. En excluant les départs à la retraite, ce taux passe à 5,95 %, comparativement à 4,95 % en 2015-2016.

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

	Taux de départ volontaire
2016-2017	10 %
2015-2016	9,3 %
2014-2015	9,25 %

Mobilisation du personnel et climat de travail

Toujours à l'affût des meilleures pratiques en matière de mobilisation du personnel, le Ministère poursuit ses actions favorisant, notamment, la santé et la sécurité au travail, en offrant :

- le Programme d'aide aux employés;
- un service d'ergonomie;
- une clinique de vaccination antigrippale;
- des séances d'activité physique sur l'heure du midi;
- un programme d'incitation à l'activité physique;
- la participation au Défi Entreprises;
- un programme de réintégration au travail à la suite d'une période d'invalidité;
- une section de l'intranet ministériel consacrée à la carrière;
- un programme ministériel de soutien aux études;
- une directive ministérielle sur l'horaire variable;
- un régime ministériel d'aménagement et de réduction du temps de travail (ARTT).

Bonis au rendement

Pour l'exercice financier 2016-2017, en ce qui concerne la période d'évaluation du rendement du 1er avril 2015 au 31 mars 2016, le Ministère n'a versé aucun boni au rendement au personnel d'encadrement ou aux titulaires d'un emploi supérieur.

4.1.1 Programme d'accès à l'égalité en emploi

Le Ministère, dont le personnel est nommé en application de la Loi sur la fonction publique, doit rendre compte de ses résultats en matière d'accès à l'égalité en emploi.

Données globales

Effectif régulier au 31 mars

	Données 2016-2017	Données 2015-2016
Nombre de membres de l'effectif réguliers	693	656

Nombre total des personnes embauchées[29], selon le statut d'emploi, au cours de la période 2016-2017[30]

	Régulier[31]	Occasionnel[32]	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	34	49	37	14	134

29 Si, au cours de la période visée, une personne a été employée selon deux statuts d'emploi différents, elle a été comptabilisée selon les deux statuts.

30 Données transmises par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

31 Les données sur l'embauche du personnel régulier incluent uniquement les données sur le recrutement.

32 Le nombre total de personnes embauchées à titre occasionnel inclut uniquement les personnes ayant fait l'objet d'au moins un mouvement (nomination, renouvellement ou prolongation) durant la période visée. Toutefois, un seul mouvement par personne a été retenu dans la période visée. Les employés occasionnels qui ont acquis un droit de rappel ont été exclus du nombre total de personnes embauchées.

Membres de communautés culturelles, anglophones, autochtones, et personnes handicapées

Embauche des membres de groupes cibles en 2016-2017

Statut d'emploi	Nombre total de personnes embauchées 2016-2017	Nombre de personnes embauchées de groupes cibles 2016-2017					
		Communautés culturelles	Anglophones	Autochtones	Personnes handicapées	Total	Taux d'embauche par statut d'emploi (%)[33]
Régulier[32]	34	11	1	0	0	12	35,29
Occasionnel[32]	49	12	0	0	1	13	26,53
Étudiant	37	9	0	0	0	9	24,32
Stagiaire	14	2	0	0	0	2	14,29

Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi

Évolution du taux d'embauche global des membres de groupes cibles par statut d'emploi	2016-2017	2015-2016	2014-2015
Régulier (%)	35,29	20,00	0,00
Occasionnel (%)	26,53	17,95	13,04
Étudiant (%)	24,32	12,82	11,36
Stagiaire (%)	14,29	28,57	9,52

Rappel de l'objectif d'embauche : atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires membres de communautés culturelles, anglophones, autochtones et personnes handicapées, afin de hausser la représentation de ces groupes dans la fonction publique.

33 Le taux d'embauche par statut d'emploi se calcule selon le nombre de personnes membres d'au moins un groupe cible dans un statut d'emploi donné par rapport au nombre total de personnes embauchées dans le même statut d'emploi.

Évolution de la représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats comparatifs au 31 mars

Groupes cibles	2017		2016		2015	
	Nombre d'employés réguliers	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total (%)	Nombre d'employés réguliers	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total (%)	Nombre d'employés réguliers	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total (%)
Communautés culturelles	92	13,28	81	12,35	76	11,23
Autochtones	3	0,43	3	0,46	3	0,44
Anglophones	6	0,87	5	0,76	5	0,74
Personnes handicapées	10	1,44	12	1,83	14	2,07

Représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats par catégorie d'emploi au 31 mars 2017

Groupes cibles	Personnel d'encadrement		Personnel professionnel[54]		Personnel technicien		Personnel de bureau		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Communautés culturelles	4	5,56	65	13,68	10	13,16	13	18,57	92	13,28
Autochtones	0	0,00	3	0,63	0	0,00	0	0,00	3	0,43
Anglophones	2	2,78	4	0,84	0	0,00	0	0,00	6	0,87
Personnes handicapées	0	0,00	7	1,47	2	2,63	1	1,43	10	1,44

Rappel des objectifs : pour les membres des communautés culturelles, atteindre la cible gouvernementale de 9 % de l'effectif régulier. Pour ce qui est des personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier.

Femmes

Taux d'embauche des femmes en 2016-2017 par statut d'emploi[55]

	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	34	49	37	14	134
Nombre de femmes embauchées	18	31	20	8	77
Taux d'embauche de femmes (%)	52,94	63,27	54,05	57,14	57,46

54 Y compris les ingénieurs, les avocats, les notaires, les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignants, les médecins et les dentistes.

55 Données transmises par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2017

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel[14]	Personnel technicien	Personnel de bureau	Total
Effectif total	72	475	76	70	693
Femmes	26	242	62	67	397
Taux de représentativité des femmes (%)	36,11	50,95	81,58	95,71	57,29

Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi

L'exercice de reddition de comptes est l'occasion de faire état des actions ou mesures appliquées dans les MO afin de favoriser la gestion de la diversité.

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

	Automne 2016 (cohorte 2017)	Automne 2015 (cohorte 2016)	Automne 2014 (cohorte 2015)
Nombre de projets soumis au Centre de services partagés du Québec dans le cadre du PDEIPH	1	0	1
	2016-2017	**2015-2016**	**2014-2015**
Nombre de nouveaux participants au PDEIPH accueillis du 1er avril au 31 mars	0	0	0

Autres mesures ou actions en 2016-2017 (activités de formation, activités de sensibilisation, etc.)

Mesures ou actions	Groupe cible visé	Nombre de personnes visées
Élaborer, adopter et rendre public annuellement un plan d'action visant à réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées	Tout le personnel	Tout le personnel
Mettre en place les mesures prévues au plan d'action	Tout le personnel	Tout le personnel
Mise sur pied et diffusion d'une formation MPA visant l'intégration de personnes handicapées en entreprise	Clientèle du Ministère	Clientèle du Ministère

4.1.2 Gestion et contrôle des effectifs

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État prévoit qu'une organisation publique doit faire état, dans son rapport annuel, de l'application des dispositions prévues concernant le dénombrement de ses effectifs exprimé en heures rémunérées. Cet état doit notamment présenter le niveau de l'effectif et sa répartition par catégorie d'emploi.

Répartition de l'effectif en heures rémunérées pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017

Catégorie d'emploi[36]	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total des heures rémunérées	Total en ETC transposés	Nombre d'employés[37]
Personnel d'encadrement	124 179	374[38]	124 553	68,20	72
Personnel professionnel	853 194	6 182	859 377	470,56	509
Personnel de bureau, technicien et assimilé	275 960	1 234	277 193	151,78	161
Total en heures	1 253 333	7 790	1 261 123	690,53	742
Total en ETC transposés[39]	686,27	4,26	690,53		

Le Ministère a respecté la cible des heures rémunérées fixée par le Conseil du trésor durant l'exercice financier 2016-2017 à 1 273 183 heures rémunérées.

36 Les stagiaires et les étudiants ne sont pas comptabilisés pour les entités assujetties à la Loi sur la fonction publique.

37 Le nombre d'employés réguliers et occasionnels au 31 mars 2017.

38 Aucune rémunération ou compensation sous forme de congé n'est versée aux cadres pour les heures effectuées en plus de celles comprises dans la semaine normale de travail. Ce nombre correspond à la moyenne d'heures supplémentaires effectuées par les employés qui sont été promus à un poste de cadre au cours de l'année 2016-2017. Ainsi, avant d'être nommés cadres, ces heures ont été payées conformément aux conditions de travail en vigueur.

39 Un ETC équivaut à 1 826,3 heures par an.

4.2 RESSOURCES FINANCIÈRES

Les dépenses

Les dépenses probables du Ministère, pour l'exercice financier 2016-2017, sont supérieures de 234,3 M$ au budget de dépenses. Cette augmentation s'explique notamment par des recours au Fonds de suppléance déjà annoncés lors du discours sur le budget de mars 2016. De plus, l'amélioration de la situation financière observée en 2016-2017 a permis la bonification des crédits budgétaires de cette même année afin d'appuyer le développement économique de toutes les régions. Ainsi, les dépenses probables s'élèvent à 1 053,5 M$ comparativement à 605,5 M$ pour l'exercice précédent, ce qui représente une hausse de 448 M$. Le tableau ci-dessous indique le budget de dépenses initial et les dépenses probables pour l'exercice 2016-2017 ainsi que les dépenses réelles de 2015-2016, sur une base comparative pour l'ensemble du Ministère.

Budget et dépenses par programme

Programmes	Budget de dépenses 2016-2017[40] (000 $)	Dépenses probables 2016-2017[41] (000 $)	Dépenses réelles 2015-2016[42] (000 $)	Écart[43] (000 $)	Variation[44] (%)
1. Développement de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations	335 438,1	562 012,2	326 707,2	235 305,0	72,0
2. Interventions relatives au Fonds du développement économique	285 436,0	291 815,4	81 534,4	210 281,0	257,9
3. Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation	189 011,5	188 913,3	188 709,0	204,3	0,1
4. Condition féminine	9 293,3	10 760,4	8 550,9[45]	2 209,5	25,8
Total	819 178,9	1 053 501,3	605 501,5	447 999,8	74,0

Explication des écarts

Au programme 1 « Développement de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations », les dépenses probables 2016-2017 ont augmenté de 235,3 M$ par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est principalement attribuable à une bonification de 191,9 M$ de l'aide financière pour le soutien à l'innovation, ceci afin de financer des initiatives prévues dans les plans économiques du Québec de mars 2016 et de mars 2017.

40 Secrétariat du conseil du trésor. Budget de dépenses 2016-2017 – Crédits des ministères et organismes, mars 2016.

41 Les dépenses sont dites « probables » tant que les travaux de vérification effectués dans le cadre des Comptes publics du gouvernement du Québec ne sont pas finalisés.

42 Les données 2015-2016 ont été retraitées sur une base comparative. Elles peuvent différer des données inscrites aux Comptes publics 2015-2016.

43 Il s'agit de l'écart entre les dépenses probables 2016-2017 et les dépenses réelles 2015-2016.

44 Il s'agit du résultat de l'écart divisé par les dépenses réelles 2015-2016.

45 À la suite du remaniement ministériel du 28 janvier 2016, le Ministère accueille le SCF.

Au programme 2 « Interventions relatives au Fonds du développement économique », les dépenses probables 2016-2017 sont supérieures de 210,3 M$ par rapport aux dépenses réelles de l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique principalement par une modification comptable liée à la comptabilisation des contributions financières remboursables par redevances.

Au programme 3 « Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation », des dépenses de 188,9 M$ ont été effectuées en 2016-2017, soit une somme comparable à celle de l'exercice précédent.

Au programme 4 « Condition féminine », les dépenses probables sont supérieures de 2,2 M$ par rapport aux dépenses réelles 2015-2016. La variation s'explique principalement par une majoration de 2,6 M$ des crédits budgétaires 2016-2017 aux fins de mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021 et d'élaboration de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Répartition du budget des dépenses du Ministère en 2016-2017 par supercatégorie

Supercatégorie[46]	Budget de dépenses 2016-2017[47] (000 $)	Dépenses probables 2016-2017[48] (000 $)	Dépenses réelles 2015-2016[49] (000 $)
Rémunération	60 280,8	59 929,3	59 059,0
Fonctionnement	29 243,6	35 491,4	28 490,2
Affectation à un fonds spécial	91 341,0	254 706,4	60 090,1
Transfert	444 218,5	664 205,7	444 482,9
Créances douteuses	194 095,0	39 168,5	13 379,3
Total	819 178,9	1 053 501,3	605 501,5

Budget d'investissement

Le budget d'investissement s'élevait à 2,6 M$ en 2016-2017. Les investissements probables totalisent 2,4 M$ comparativement à 0,8 M$ d'investissements réels en 2015-2016, soit une hausse de 1,6 M$ qui s'explique par la réalisation de projets informatiques ayant pour but de mettre en place des mécanismes favorisant des pratiques organisationnelles efficientes, mobilisatrices et innovantes.

---

46 Les supercatégories regroupent les catégories utilisées par les PRO pour la comptabilisation de leurs dépenses et de leurs investissements. Les notes explicatives du Budget de dépenses 2016-2017 – Crédits des ministères et organismes en donnent la définition.

47 Secrétariat du Conseil du trésor, Budget de dépenses 2016-2017 – Crédits des ministères et organismes, mars 2016.

48 Les dépenses et les investissements sont dits « probables » tant que les travaux de vérification effectués dans le cadre des Comptes publics du gouvernement du Québec ne sont pas finalisés.

49 Les données 2015-2016 ont été retraitées sur une base comparative. Elles peuvent différer des données inscrites aux Comptes publics 2015-2016.

Supercatégorie[46]	Budget d'investissement 2016-2017[47] (000 $)	Investissements probables 2016-2017[48] (000 $)	Investissements réels 2015-2016[49] (000 $)
Immobilisations	2 602,2	2 360,2	776,0

Ventilation des dépenses de transfert

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des montants versés au cours des deux derniers exercices financiers dans le cadre des programmes d'aide financière administrés par le Ministère. Ces montants sont classés selon la structure budgétaire du Ministère. Pour l'exercice financier 2016-2017, sur un budget initial de 444,2 M$, les dépenses ont totalisé 664,2 M$ comparativement à 444,5 M$ en 2015-2016, soit une augmentation de 219,7 M$. Le tableau qui suit présente le détail des variations. L'écart de 219,7 M$ s'explique principalement par des investissements additionnels de 191,9 M$ pour le soutien à l'innovation, dont 115 M$ pour le soutien à des organismes de recherche, 50 M$ pour la création d'une super grappe en intelligence artificielle et 10 M$ pour le Centre coopératif international.

Programme 1. Développement de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations	Dépenses probables 2016-2017[50] (000 $)	Dépenses réelles 2015-2016[51] (000 $)	Écart (000 $)
Appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence	14 614,9	14 542,0	72,9
Appui au redressement et à la rétention d'entreprises stratégiques et aux territoires en difficulté	388,3	4 630,5	(4 242,2)
Économie sociale	5 859,3	5 059,0	800,3
Exportation	11 783,6	12 852,8	(1 069,2)
Fonds de partenariat pour un Québec innovant et en santé	12 300,0	15 000,0	(2 700,0)
Infrastructure de recherche et d'innovation	64 000,0	70 000,0	(6 000,0)
Infrastructure en entrepreneuriat collectif	1 004,5	905,4	99,1
PME en action	3 322,3	452,5	2 869,8
Projets mobilisateurs : Avion écologique, Autobus électrique, Écolo TIC et autres	11 374,2	13 282,9	(1 908,7)
Soutien à l'entrepreneuriat et aide aux initiatives régionales	25 698,2	20 247,4	5 450,8
Soutien à l'innovation	280 461,7	88 522,7	191 939,0
Autres crédits de transfert	38 898,0	7 434,5	31 463,5
Total programme 1	469 705,0	252 929,7	216 775,3

50 Les dépenses sont citées à probables tant que les travaux de vérification effectués dans le cadre des Comptes publics du gouvernement du Québec ne sont pas finalisés.

51 Les données 2015-2016 ont été retraitées sur une base comparative, elles peuvent différer des données inscrites aux Comptes publics 2015-2016.

Programme 3. Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation	Dépenses probables 2016-2017[50] (000 $)	Dépenses réelles 2015-2016[51] (000 $)	Écart (000 $)
Centre de recherche industrielle du Québec	13 871,1	13 752,2	118,9
Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies	49 376,6	49 342,9	33,7
Fonds de recherche du Québec – Santé	77 647,1	77 602,9	44,2
Fonds de recherche du Québec – Société et culture	47 454,6	47 417,4	37,2
Total programme 3	188 349,4	188 115,4	234,0

Programme 4. Condition féminine	Dépenses probables 2016-2017[50] (000 $)	Dépenses réelles 2015-2016[51] (000 $)	Écart (000 $)
Égalité entre les femmes et les hommes	3 016,9	2 607,8	409,1
Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles	513,1	0,0	513,1
Programme « À égalité pour décider »	500,0	450,0	50,0
Tables de concertation en matière de condition féminine	360,0	360,0	0,0
Autres crédits de transfert	1 761,3	20,0	1 741,3
Total programme 4	6 151,3	3 437,8	2 713,5

	Dépenses probables 2016-2017[50] (000 $)	Dépenses réelles 2015-2016[51] (000 $)	Écart (000 $)
Total du Ministère	664 205,7	444 482,9	219 722,8

Le coût des biens et services non tarifés (coût de revient)

Des travaux visant à établir le coût de revient des principaux biens et services ont déjà été réalisés pour trois services du Ministère, lesquels sont révisés annuellement et présentés à la section suivante, portant sur la Politique de financement des services publics. Aucun exercice d'établissement du coût de revient d'autres biens et services n'a eu cours en 2016-2017.

4.2.1 Politique de financement des services publics

La Politique de financement des services publics vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité. Elle vise également à assurer la transparence et la reddition de comptes relatives au processus tarifaire.

Les services tarifés au Ministère sont :

- la délivrance d'actes légaux relatifs à la Loi sur les coopératives;
- la délivrance de permis de rembourrage;
- les attestations d'admissibilité et de qualification au crédit d'impôt pour le design de produits fabriqués industriellement.

Les coûts des services tarifés ont été évalués selon la comptabilité par activité, qui consiste à distribuer les coûts des ressources (humaines, matérielles, financières et informationnelles) aux différentes activités pour ensuite attribuer le coût de ces activités aux services tarifés.

Niveau de financement des services tarifés

Biens ou services tarifés	Revenus probables 2016-2017[52] (000 $)	Coût des services (000 $)	Niveau de financement atteint (%)
Actes légaux relatifs à la Loi sur les coopératives	31,2	66,7	47
Délivrance de permis de rembourrage[53]	1 944,6	314,4	619
Attestations d'admissibilité et de qualification au crédit d'impôt pour le design de produits fabriqués industriellement	132,7	329,0	40

Les niveaux de financement visés par la tarification ainsi que la justification de ces niveaux sont présentés au tableau suivant concernant les biens ou les services tarifés.

52 Les revenus sont dits « probables » tant que les travaux de vérification effectués dans le cadre des comptes publics du gouvernement du Québec ne sont pas finalisés.

53 En 1997, le Québec, l'Ontario et le Manitoba ont convenu d'harmoniser leurs dispositions législatives et réglementaires sur le rembourrage. Le Manitoba a alors harmonisé le coût de ses permis à celui de l'Ontario. Aujourd'hui, le coût du permis (permis A – fabricant) au Québec est de 336 $ par an, ce qui est moins que le montant exigé dans ces deux autres provinces (400 $ par an).

Cible de financement des services tarifés

Biens ou services tarifés	Niveau de financement visé	Justification
Actes légaux relatifs à la Loi sur les coopératives	50 %	Le niveau de financement est établi dans le but de récupérer minimalement les coûts directs attribuables à cette activité tout en maintenant les tarifs comparables à ceux des autres personnes morales reconnues par les gouvernements provincial et fédéral.
Délivrance de permis de rembourrage	100 %	Le niveau de financement atteint (619 %) s'explique notamment par le fait que le Ministère réalise des économies d'échelle en jumelant, au sein d'une même direction, l'administration de deux lois, soit la Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés et la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux. De plus, le Ministère réalise des économies par un système d'enregistrement en ligne des permis de rembourrage et de délivrance des permis par courriel.
Attestations d'admissibilité et de qualification au crédit d'impôt pour le design de produits fabriqués industriellement	50 %	Le niveau de financement est établi dans le but de récupérer minimalement les coûts directs attribuables à cette activité tout en maintenant l'attractivité de la mesure.

À titre indicatif, le tableau ci-dessous présente la méthode de fixation des tarifs, la date de la dernière indexation, de même que le mode d'indexation des tarifs des biens ou services tarifés.

Méthode de fixation des tarifs

Biens ou services tarifés	Méthode de fixation des tarifs	Date de la dernière indexation	Mode d'indexation des tarifs
Actes légaux relatifs à la Loi sur les coopératives	Comparaison des tarifs avec ceux d'autres personnes morales reconnues par les gouvernements provincial et fédéral	1er avril 2016	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Délivrance de permis de rembourrage	Comparaison des tarifs avec ceux d'autres provinces canadiennes	1er janvier 2017	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Attestations d'admissibilité et de qualification au crédit d'impôt pour le design de produits fabriqués industriellement	Coût de revient	1er janvier 2017	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation

Durant la dernière année, le Ministère n'a procédé à aucune nouvelle tarification de biens ou de services. Voici la liste des services offerts par le Ministère qui ne font pas l'objet d'une tarification :

- délivrance de certificat d'admissibilité ou de compétence pour les mesures fiscales suivantes :
  - congé d'impôt sur le revenu pour une nouvelle société dédiée à la commercialisation d'une propriété intellectuelle,
  - congé fiscal pour chercheurs étrangers,
  - congé fiscal pour experts étrangers,
  - crédit d'impôt remboursable pour la recherche précompétitive en partenariat privé,
  - crédit d'impôt remboursable pour les constructeurs de navires,
  - reconnaissance à titre de centre de recherche public admissible,
  - reconnaissance à titre de consortium de recherche admissible,
  - réduction de la taxe sur le capital pour l'acquisition de navires,
  - régime d'investissement coopératif,
  - ristourne à impôt différé;
- accompagnement et conseils aux entreprises par les conseillers en développement économique régional, les conseillers industriels, les experts en affaires internationales et les professionnels de la gestion.

4.2.2. Renseignements relatifs aux contrats de services

Contrats de services dont la dépense est de 25 000 $ et plus, conclus entre le 1er avril 2016 et le 31 mars 2017

	Nombre	Valeur (000 $)
Contrats de services avec une personne physique[54]	2	375,0
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique[55]	63	6 143,0
Total des contrats de services	65	6 518,0

54 Une personne physique, qu'elle soit dans les affaires ou non.

55 Inclut les personnes morales de droit privé ainsi que les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

4.3 RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Principales réalisations en matière de ressources informationnelles[56]

Au cours de l'année 2016-2017, le Ministère a concentré ses efforts dans le soutien à sa mission ainsi qu'à ses orientations stratégiques. En effet, le Ministère a conçu et mis en place des outils afin d'améliorer sa performance organisationnelle et de permettre à sa clientèle, les entreprises, d'alléger son fardeau administratif. De plus, par ses projets, il a contribué particulièrement aux orientations gouvernementales liées à la Stratégie gouvernementale en TI.

Tout d'abord, le Ministère a démarré les travaux liés à la prestation électronique de services. L'infrastructure informatique permettant de supporter les services en ligne a été mise en fonction. Dans cet environnement, un portail de services électroniques et un premier service en ligne pour le Programme Exportation (volet Entreprises) ont été déployés en décembre 2016. Ce service en ligne est désormais ouvert publiquement aux entreprises, et ce, avec l'utilisation de clicSÉQUR — Entreprise qui a pris forme avec la fin du projet d'arrimage aux services gouvernementaux clicSÉQUR — Entreprises et Service intégré de changement d'adresse en mars 2017. De plus, les travaux de ce premier service en ligne ont permis de convertir, dans le même environnement, quatre autres services en ligne, soit : la gestion de la loi sur les matériaux de rembourrage, le système d'information sur les infrastructures de recherche, les plans régionaux d'intervention et le cahier des charges, dont certains seront offerts prochainement aux entreprises et aux organismes. Par ailleurs, une importante étape a été franchie dans la rationalisation des environnements de développement avec la finalisation, en mars 2017, du projet de mise en place de l'environnement APEX 4.2 qui consistait à assurer la migration et la conversion des applications existantes.

Ensuite, plusieurs projets ont été réalisés en matière de développement. Deux systèmes administratifs ont été livrés pour gérer les mouvements de personnel ainsi que pour assurer la gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre. Soixante-trois indicateurs ont été mis en place dans le système de mission Clientis afin de permettre la reddition de comptes et le suivi du Plan stratégique 2016-2019 du Ministère ainsi que ceux des secteurs d'affaires du Commerce extérieur et Export Québec et des Services aux entreprises et affaires territoriales. L'expansion du portefeuille de tableaux de bord a progressé avec l'ajout de neuf nouveaux tableaux qui simplifient la reddition de comptes et aident à la gestion.

Quant aux technologies, le Ministère a misé sur l'efficience en installant des outils et des équipements plus performants permettant de rendre ses actions plus efficaces et sécuritaires tout en assurant la continuité de ses services. Il y a eu un projet de rehaussement des salles de réunion; vingt salles ont été dotées d'équipements audiovisuels et multimédias plus performants. Davantage d'équipements de visioconférence ont été mis à la disposition des employés et ont remplacé les vieux systèmes de Web-conférence par des outils plus efficaces, intuitifs et utilisables avec Skype Entreprise. Ces installations permettront de réduire les déplacements des employés et d'améliorer leurs communications. De plus, le Ministère a mis en place un nouveau système de sauvegarde moderne et de grande capacité, à Québec et Montréal, qui le dote d'une solution assurant la continuité des services technologiques. Enfin, il a rehaussé son infrastructure de téléphonie et remplacé son service d'accès à distance, ce qui a permis l'ajout de multiples fonctionnalités de pair avec un resserrement de la sécurité grâce à l'installation d'un système de chiffrement pour les ordinateurs.

56 Les résultats concernant les ressources informationnelles incluent le SCF, puisque celui-ci a une entente de services informatiques avec le Centre de services partagés du Québec.

Coûts prévus et coût réels en ressources informationnelles en 2016-2017

	Capitalisables prévus (000 $)	Capitalisables réels (000 $)	Non capitalisables prévus (000 $)	Non capitalisable réels (000 $)
Activités d'encadrement	0	0	670,2	768,6
Activités de continuité	699,3	1 034,1	6 017,2	5 297,4
Projets	1 763,4	1 313,2	0	0
Total	2 462,7	2 347,3	6 687,4	6 066,0

Explication sommaire des écarts

Les coûts réels sont moindres que les coûts prévus. L'écart est principalement lié aux dépenses non capitalisables. Il s'explique par des dépenses d'investissement ainsi que des efforts de réalisation qui ont été soit remis à plus tard soit, selon de nouvelles orientations, annulés. De plus, certains biens acquis non capitalisables ont dû être immobilisés en 2016-2017, car leur prix unitaire a augmenté.

Liste et état d'avancement des principaux projets en ressources informationnelles en 2016-2017

Liste des projets	Avancement (%)	Explication sommaire des écarts
Arrimage aux services gouvernementaux clicSÉQUR-Entreprises et Service intégré de changement d'adresse	100	Le projet a progressé comme prévu et a été finalisé en mars 2017.
Mise à niveau des infrastructures technologiques de relève	2	Le projet a été suspendu durant la majeure partie de l'année 2016-2017. Comme prévu et mentionné au Rapport annuel de gestion 2015-2016, il a été repris au cours de l'année, soit le 1er février 2017, car des travaux préalables devaient être réalisés. Le projet devrait respecter le budget prévu. Cependant, afin d'effectuer une saine gestion de projet et de suivre les orientations gouvernementales, la date de fin a été révisée au 31 mars 2019, ce qui correspond à une année de plus comparativement aux prévisions.
Mise en place d'un portail de services électroniques	68	Le projet a progressé comme prévu.
Mise en place d'un service en ligne pour le Programme Exportation	65	Le projet a progressé comme prévu.
Mise en place de l'environnement APEX 4.2	100	Le projet a progressé comme prévu et a été finalisé en mars 2017.

Liste et ressources affectées aux principaux projets en ressources informationnelles

Liste des projets	Ressources humaines prévues (000 $)	Ressources humaines utilisées (000 $)	Ressources financières prévues (000 $)	Ressources financières utilisées (000 $)	Explication sommaire des écarts
Arrimage aux services gouvernementaux clicSÉQUR-Entreprises et Service intégré de changement d'adresse	87,1	45,1	203,2	191,6	Les efforts pour arrimer les deux services gouvernementaux ont été moindres que prévu.
Mise à niveau des infrastructures technologiques de relève	0	4,7	0	54,8	Comme le projet avait été suspendu et qu'il a été repris à la fin de l'année financière, des dépenses liées au projet n'avaient pas été prévues pour 2016-2017.
Mise en place d'un portail de services électroniques	135,8	118,1	416,1	181,9	Lors de la création du projet, des coûts d'acquisition de 280 k$ ont été prévus. Or, avec de nouvelles orientations d'architecture, ces coûts ont pu être diminués considérablement.
Mise en place d'un service en ligne pour le Programme Exportation	250,9	65,6	129,0	188,0	Le Ministère a davantage eu recours à de l'expertise externe pour soutenir les ressources internes, ce qui a eu pour effet d'augmenter les coûts. De plus, certaines activités d'architecture et de réalisation ont été déplacées au prochain exercice financier.
Mise en place de l'environnement APEX 4.2	25,3	6,3	462,4	457,2	Le projet a été réalisé majoritairement par des ressources externes et ces dernières n'ont pas nécessité un accompagnement interne comme prévu.

4.4 FONDS D'INVESTISSEMENT

4.4.1 Fonds du développement économique

Les résultats du financement, dans le cadre du Fonds du développement économique (FDE), s'élèvent à 583,8 M$. Cette somme provenant des programmes et mandats a permis de soutenir des projets d'une valeur de 2 988,7 M$, qui contribueront à la création ou à la sauvegarde de 7 848 emplois. S'y ajoutent des engagements de 23 M$ dans des fonds d'investissement, portant le financement global à 606,8 M$. Les interventions sous la forme de prêts et de garanties de prêt représentent 84 % du financement du FDE tandis que celles sous la forme de contributions financières non remboursables représentent 10,7 %.

Résultats globaux des activités de financement

Interventions financières	2016-2017
Financements autorisés (en M$)	606,8
Valeur déclarée des projets (en M$)[1]	2 988,7
Nombre d'interventions financières	271
Nombre d'emplois créés ou sauvegardés[1]	7 848

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

Répartition du financement par programme

Programme	Nombre d'interventions financières	Valeur (en M$) Financement	Valeur(en M$) Projet[1]	Emplois créés ou sauvegardés[1]
ESSOR[2]	75	253,2	1 449,9	5 038
Mandats gouvernementaux[3]	10	231,6	1 076,7	989
Créativité Québec	24	35,0	120,4	338
Fonds de diversification économique du Centre-du-Québec et de la Mauricie	91	34,4	231,2	778
Fonds de diversification économique – MRC des Sources	24	15,3	38,7	247
Fonds d'aide à l'économie de Lac-Mégantic	10	1,0	4,9	33
Programme favorisant la capitalisation des entreprises de l'économie sociale	19	2,3	25,9	194
Programme d'appui au développement des attraits touristiques	9	6,7	17,6	120
Fonds de diversification de l'industrie forestière de PF Résolu Canada inc.	6	2,2	16,9	60
Projet de jeux vidéo afin de développer la priorité intellectuelle québécoise	3	2,1	6,5	51
Sous-total	271	583,8	2 988,7	7 848
Fonds d'investissement[4]	n. d.	23,0	n. d.	n. d.
Total	271	606,8	2 988,7	7 848

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

(2) Aux interventions régulières s'ajoutent celles faites en vertu de l'article 19 de la Loi sur Investissement Québec financées à même le programme.

(3) Aides financières ponctuelles accordées en vertu de l'article 29 de la Loi sur Investissement Québec.

(4) La valeur du financement représente la participation du gouvernement par l'entremise du FDE à la capitalisation de deux fonds, en vertu de l'article 27 de la Loi sur Investissement Québec.

Source : Investissement Québec.

Répartition du financement par secteur d'activité économique

Secteur d'activité économique	Nombre d'interventions financières	Valeur (en M$) Financement	Valeur(en M$) Projet[1]	Emplois créés ou sauvegardés[1]
PRIMAIRE				
Agriculture et pêche	1	0,1	0,2	4
Foresterie	2	1,0	1,7	-3
Mines	4	89,6	562,8	282
Total partiel	7	90,7	564,7	283
SECONDAIRE				
Construction	1	0,02	0,1	0
Alimentation et boissons	31	38,2	187,0	1 103
Caoutchouc et plastique	11	9,3	62,5	143
Vêtements, textiles et cuir	3	2,0	4,1	168
Produits du bois et meubles	18	27,7	386,8	776
Papier et imprimerie	9	43,4	81,1	214
Métaux de première transformation et produits métalliques	33	40,9	133,5	602
Machinerie	18	12,2	49,6	521
Matériel de transport	27	182,3	629,1	1 985
Produits électriques et électroniques	14	40,4	213,6	592
Produits minéraux non métalliques	2	0,5	1,7	7
Produits raffinés du pétrole, du charbon et des industries chimiques	16	36,5	175,0	374
Industries manufacturières diverses	4	3,5	5,7	36
Total partiel	187	436,9	1 929,8	6 521

Secteur d'activité économique (suite)	Nombre d'interventions financières	Valeur (en M$) Financement	Valeur(en M$) Projet[1]	Emplois créés ou sauvegardés[1]
TERTIAIRE				
Services professionnels, scientifiques et techniques	6	4,7	11,8	37
Conception de systèmes informatiques et services connexes et édition de logiciels	16	10,1	25,0	218
Recyclage, gestion des déchets et services environnementaux	8	1,8	6,2	104
Commerce de gros et de détail et transport	9	3,7	15,8	119
Soins de santé et services sociaux	6	0,8	11,5	29
Hébergement et services de restauration	5	6,8	58,2	79
Services divers	27	28,3	365,7	458
Total partiel	77	56,2	494,2	1 044
Sous-total	271	583,8	2 988,7	7 848
Fonds d'investissement[2]	n. d.	23,0	n. d.	n. d.
TOTAL	271	606,8	2 988,7	7 848

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

(2) Cette information n'est pas disponible par secteur d'activité.

Les interventions du FDE ont porté principalement sur des projets liés à des entreprises du secteur secondaire, qui représentent 69 % des interventions financières de 2016-2017, et elles ont touché principalement les secteurs des métaux de première transformation et des produits métalliques, de l'alimentation et des boissons et du matériel de transport. Le secteur secondaire compte également pour 83 % des emplois créés ou sauvegardés.

Répartition du financement par région administrative

Région administrative	Nombre d'interventions financières	Valeur (en M$) Financement	Valeur(en M$) Projet [1]	Emplois créés ou sauvegardés[1]
01 Bas-Saint-Laurent	7	3,7	10,8	177
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	15	6,0	44,5	217
03 Capitale-Nationale	12	13,6	48,6	225
04 Mauricie	43	18,3	122,0	320
05 Estrie	43	31,4	122,7	674
06 Montréal	31	89,4	716,4	1 787
07 Outaouais	2	1,1	2,0	10
08 Abitibi-Témiscamingue	4	40,4	270,9	260
09 Côte-Nord	5	72,9	400,2	47
10 Nord-du-Québec	2	10,2	22,7	2
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	7	18,7	35,5	793
12 Chaudière-Appalaches	15	141,6	171,7	1 122
13 Laval	5	11,8	52,0	354
14 Lanaudière	3	40,3	57,7	71
15 Laurentides	7	21,7	124,7	122
16 Montérégie	15	44,7	662,5	1 180
17 Centre-du-Québec	55	18,0	123,8	487
Sous-total	271	583,8	2 988,7	7 848
Fonds d'investissement[2]	n. d.	23,0	n. d.	n. d.
Total	271	606,8	2 988,7	7 848

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

(2) Cette information n'est pas disponible par région administrative.

Le Ministère et IQ ont des bureaux répartis dans l'ensemble des régions du Québec, ce qui permet de contribuer au développement de toutes les régions. Au cours de l'exercice, les régions de Chaudière-Appalaches, de Montréal et de la Côte-Nord ont bénéficié de 52 % des 583,8 M$ accordés par le FDE. Les sommes investies dans ces régions devraient générer 38 % des emplois créés ou sauvegardés. Les autres régions du Québec ont, pour leur part, bénéficié de 48 % des montants alloués par le FDE, montants qui devraient générer près de 62 % des emplois créés ou sauvegardés. Par ailleurs en 2016-2017, les régions du Centre-du-Québec, de la Mauricie et de l'Estrie ont bénéficié de 52 % des 271 interventions financières accordées par le FDE.

Répartition du financement selon la taille de l'entreprise

Taille de l'entreprise	Nombre d'interventions financières	Valeur (en M$) Financement	Valeur(en M$) Projet [1]	Emplois créés ou sauvegardés[1]
PME				
Moins de 5 employés	38	29,9	428,5	38
De 5 à 19 employés	58	42,7	204,2	342
De 20 à 199 employés	142	189,2	855,4	3 222
GRANDE ENTREPRISE				
200 employés ou plus	33	322,0	1 500,6	4246
Sous-total	271	583,8	2 988,7	7 848
Fonds d'investissement[2]	n. d.	23,0	n. d.	n. d.
Total	271	606,8	2 988,7	7 848

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

(2) Cette information n'est pas disponible par taille d'entreprise.

Au cours de l'année 2016-2017, 88 % des interventions financières ont visé des entreprises de moins de 200 employés.

Rentabilité économique des interventions du FDE

L'Institut de la statistique du Québec a évalué les retombées économiques des projets financés par le FDE et des activités des entreprises de son portefeuille. Ces retombées sont estimées au moyen de simulations effectuées à partir du modèle intersectoriel québécois de l'Institut, à partir de données fournies par IQ. L'évaluation de la rentabilité économique des interventions du FDE se solde par un ratio avantages-coûts de 17,7. Cela signifie que pour chaque dollar versé par le gouvernement du Québec, celui-ci a perçu 17,70 $ en recettes fiscales et parafiscales.

Recettes fiscales et parafiscales totales liées au FDE en M$[1]

	2016-2017
Recettes liées à la réalisation des projets financés par le FDE (M$)[2]	202,4
Recettes liées aux ventes des entreprises du portefeuille du FDE (M$)[3]	2 839,1
Recettes totales du FDE (M$)	3 041,5
Coûts nets pour le gouvernement (M$)	171,4
Ratio avantages-coûts	17,7

(1) Source : Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, résultats calculés à partir du modèle intersectoriel du Québec.

(2) L'évaluation a porté sur les projets financés par le FDE en 2016-2017 selon les types de dépenses : construction, équipement et machinerie, honoraires professionnels, fonds de roulement, etc. L'évaluation exclut les projets des entreprises qui ont une situation précaire.

(3) L'évaluation a été menée à partir des dossiers d'entreprises dont la fin de l'exercice se situe entre le 1er juillet 2015 et le 30 juin 2016 pour l'exercice 2016-2017, en simulant l'incidence des ventes annuelles réalisées à la suite de la mise en place de projets financés au cours des années précédentes.

Mesures fiscales

Les principaux objectifs des mesures fiscales sont de favoriser les entreprises du secteur des technologies de l'information et de stimuler l'innovation technologique, la création d'emplois ainsi que le développement économique des régions du Québec. Au cours de l'exercice 2016-2017, 214 certificats initiaux ont été délivrés ainsi que 1 993 attestations annuelles. Rappelons que les certificats initiaux sont délivrés une seule fois aux entreprises et qu'ils confirment notamment que celles-ci exercent des activités dans le secteur visé par la mesure fiscale. Pour leur part, les attestations annuelles confirment, pour une année d'imposition donnée, le respect des critères d'admissibilité gérés par IQ. Ces attestations permettent aux entreprises d'obtenir une aide fiscale de Revenu Québec.

Fonds d'investissement

IQ agit à titre de mandataire pour la mise en place et la gestion de fonds d'investissement dans lesquels le gouvernement du Québec investit par l'entremise du FDE. Au cours de l'exercice, deux nouveaux fonds ont été mis en place, soit le Fonds Innovexport et le Fonds pour les femmes entrepreneures FQ. L'engagement total du gouvernement dans ces fonds, par l'entremise du FDE, s'élève à 23 M$.

IQ agit également comme gestionnaire du Fonds Relève Québec S.E.C., dans le cadre duquel dix prêts ont été accordés à des repreneurs québécois au cours de l'exercice, pour une valeur de 1,6 M$.

Valeur du portefeuille

Au 31 mars 2017, le portefeuille du FDE avait une valeur de 6,4 G$, ce qui comprenait 1 378 interventions financières auprès de 992 entreprises.

4.4.2 Fonds Capital Mines Hydrocarbures

Le fonds Capital Mines Hydrocarbure (CMH) a été institué au sein du Ministère le 14 juillet 2015 en vertu de la Loi sur Investissement Québec. Ce fonds vise à faire fructifier et accroître les investissements en participations dans des entreprises qui exploitent des substances minérales du domaine de l'État ou qui en font la transformation au Québec. Dans ce dernier cas, les substances minérales transformées doivent avoir été exploitées par une entreprise affiliée.

Rôles et responsabilités

La responsabilité du fonds CMH revient à la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation tandis que sa gestion est confiée à IQ ou à celle de ses filiales désignée par IQ. Chaque projet d'investissement est autorisé par la ministre suivant l'obtention d'un avis favorable du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, du ministre des Finances et de tout autre ministre que le gouvernement peut désigner.

Résultats du fonds CMH

Au cours de l'exercice 2016-2017, cinq interventions financières ont été autorisées. Ces interventions, dont la valeur des projets est de 619 M$, ont nécessité un financement de 161 M$.

Résultats globaux des activités de financement[1]

Interventions financières	2016-2017
Financements autorisés (en M$)	161,0
Valeur déclarée des projets (en M$)[2]	619,0
Nombre d'interventions financières	5
Nombre d'emplois créés ou sauvegardés[2]	232

(1) Le financement de ces interventions provient du fonds CMH. Par conséquent, ces résultats ne peuvent s'additionner à ceux du FDE.

(2) Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

RÉSULTATS À L'ÉGARD DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

5

En matière de développement durable (DD), le Ministère a publié, en novembre 2016, son Plan d'action de développement durable 2016-2020 (PADD). Le processus d'élaboration du PADD a été un exercice important de sensibilisation et de mobilisation des autorités et des employés du Ministère à l'égard du développement durable. Ces derniers ont notamment contribué à dégager une vision du rôle du Ministère pour soutenir la transition vers une économie verte et responsable.

Le Ministère a ciblé des moyens permettant de contribuer aux objectifs de la Stratégie gouvernementale du développement durable (SGDD) dans le cadre de sa mission et de son champ d'intervention. Pour chaque action du PADD, les objectifs et les résultats recherchés dans le cadre de la SGDD sont indiqués. De plus, une action du PADD est consacrée aux diverses activités incontournables de la SGDD que chaque MO est tenu de réaliser.

Les prochaines années seront marquées par la mise en œuvre et le suivi du Plan d'action en misant sur la contribution des employés, des partenaires de même que des entreprises et des entrepreneurs. Dans cette optique, le Ministère se donne comme mandat d'être un partenaire reconnu pour la pertinence et l'efficacité de son appui aux entreprises et organismes qui élaborent des modèles d'affaires viables et les technologies nécessaires au virage vers une économie prospère et durable. La reddition de comptes en développement durable pour 2016-2017 est donc axée sur des résultats concrets et la mise en valeur des actions qui permettent au Ministère de réaliser ce mandat.

ACTION 1

PRENDRE EN COMPTE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES ACTIONS STRUCTURANTES DU MINISTÈRE

ACTIVITÉ INCONTOURNABLE 2 – PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PCPDD)

Objectifs gouvernementaux

- 1.2 Renforcer la PCPDD par les ministères et organismes publics
- 1.3 Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre des politiques et des mesures gouvernementales
- 1.4 Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique
- 2.3 Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable

Résultats recherchés : 10, 13, 15, 16, 17, 25, 26, 27

Indicateurs de résultat	Cible 2020	État
1.1 Pourcentage des actions structurantes du Ministère ayant fait l'objet d'un exercice de PCPDD selon les exigences de la directive ministérielle	100 %	60 %
1.2 Pourcentage des gestionnaires qui ont participé à un atelier de formation sur la démarche québécoise de développement durable	100 %	0 %
1.3 Pourcentage des employés du MESI qui possèdent les compétences requises pour prendre en compte les principes de développement durable dans le cadre de leur travail	80 %	0 %

En 2016-2017, afin d'intégrer la PCPDD de façon formelle et systématique, une directive et des outils ont été déployés et une manchette intranet a été publiée. Trois actions structurantes, sur un total de cinq, ont fait l'objet d'un exercice de PCPDD complet : la Stratégie québécoise de recherche et d'innovation 2017-2022, la Stratégie québécoise d'exportation 2016-2020 et le Plan d'action en économie numérique. Dans le cadre du plan d'action 2015-2020 de la Stratégie maritime, les enjeux de développement durable ont été considérés dans les plans de développement des zones industrialo-portuaires ainsi que dans les guides élaborés pour orienter les travaux. Des sous-comités de travail ont aussi été formés pour se pencher sur des enjeux spécifiques, comme l'acceptabilité sociale. Le Ministère a intégré des clauses écoresponsables dans le Programme d'immobilisation en entrepreneuriat collectif, en incluant un critère d'écoresponsabilité dans la grille d'évaluation des projets.

Le PADD a été élaboré en collaboration avec les employés qui, lors des consultations réalisées en 2015-2016, ont été sensibilisés aux enjeux de développement durable se rapportant à leurs mandats. Au cours de l'année 2016-2017, le PADD a été présenté aux membres du comité exécutif, puis à l'ensemble du personnel, ce qui a permis de les sensibiliser à l'engagement gouvernemental en DD. De plus, le Ministère a poursuivi l'animation de son réseau de répondants régionaux, composé de dix-huit conseillers en développement économique, dans l'objectif de partager les bonnes pratiques d'accompagnement-conseil des entreprises en matière de DD.

Enfin, le Ministère s'est engagé à élaborer et à appliquer une politique de financement responsable. À cet effet, les travaux d'élaboration ont débuté et un comité a été formé.

ACTION 2

ADOPTER DES PRATIQUES VISANT À RENFORCER LA GESTION ÉCORESPONSABLE DU MINISTÈRE

ACTIVITÉ INCONTOURNABLE 1 – CONTRIBUTION À L'ATTEINTE DE RÉSULTATS VISÉS EN MATIÈRE DE GESTION ÉCORESPONSABLE

Objectif gouvernemental

- 1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

Résultats recherchés : 1, 3, 5, 6, 7, 8, 9

Indicateurs de résultat	Cible 2020	État
2.1 Pourcentage de réduction des impressions réalisées dans le cadre de la production de documents à l'interne[57]	5 %	s. o.
2.2 Pourcentage d'événements d'envergure organisés ou financés par le Ministère, et tenus au Québec, qui sont écoresponsables	80 %	65 %
2.3 Pourcentage de séjours au Québec, par les employés du Ministère, réalisés dans des établissements hôteliers québécois certifiés écoresponsables	75 %	41 %

Les pratiques de gestion écoresponsable sont bien ancrées au Ministère depuis quelques années. En 2016-2017, des initiatives ont été réalisées dans tous les secteurs afin de renforcer les pratiques de gestion écoresponsable, de réduire les effets des activités ministérielles sur l'environnement et de générer des économies.

Durant l'année, une optimisation des espaces de bureau et d'entreposage a été effectuée, ce qui a permis de libérer des locaux, de réduire les coûts et d'économiser de l'énergie.

Les employés sont, de plus, encouragés à utiliser le transport en commun et les transports actifs afin de réduire l'émission de gaz à effet de serre (GES). D'ailleurs, 145 employés de Québec ont participé au programme L'abonne BUS. La direction régionale de Montréal, quant à elle, utilise un fournisseur de taxis qui a recours uniquement à des voitures électriques pour les déplacements à Montréal. De plus, les visioconférences et les conférences téléphoniques sont favorisées, c'est pourquoi des équipements audiovisuels performants ont été installés dans une vingtaine de salles de réunion à Québec et à Montréal, fraîchement rénovées avec certains matériaux écologiques, dont des carreaux de tapis faits de fibres recyclées et possédant des certifications écologiques.

Le Ministère a organisé et financé dix-sept événements d'envergure, dont onze qui ont intégré des critères d'écoresponsabilité. Parmi eux, deux se démarquent en matière d'écoresponsabilité :

- C2 Montréal 2016 : son empreinte écologique a été réduite par l'achat de crédits de compensation de carbone Gold Standard, représentant 1 576,86 tonnes de CO_2 (certifié par Planetair), ce qui lui a valu un prix Vivat;
- Americana : les émissions de GES générées par les organisateurs et fournisseurs de l'événement ont été compensées par l'achat de crédits carbone éducatifs de la Bourse du carbone Scol'ERE, et la production des matières résiduelles durant l'événement a été réduite au maximum.

57. Pour l'année de référence 2016-2017, le Ministère a dénombré l'impression de 7 475 pages par employé.

ACTION 3

SUSCITER LE RECOURS AUX STRATÉGIES D'INNOVATION OUVERTE PAR LE MINISTÈRE ET SES CLIENTÈLES

Objectif gouvernemental

- 1.3 Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre des politiques et des mesures gouvernementales

Résultat recherché : 15

Indicateurs de résultat	Cible 2020	État
3.1 Pourcentage des pistes d'action définies dans le cadre de la démarche de développement durable BNQ 21000 du Ministère ayant été mises en œuvre en collaboration avec ses parties prenantes	75 %	0 %
3.2 Nombre d'entreprises ayant participé à une initiative d'innovation ouverte soutenue par le Ministère	650	343

Une démarche de développement durable selon le référentiel BNQ 21000 a été amorcée au Ministère au cours de 2016-2017. Ce cadre de référence est un outil permettant aux organisations d'intégrer le développement durable à leur stratégie de développement et à leurs pratiques de gestion, selon 21 enjeux économiques, sociaux, environnementaux et transversaux. Un comité a été formé et un diagnostic organisationnel a été réalisé.

Une saine gestion des ressources humaines a des effets positifs, notamment en améliorant le bien-être au travail, en développant les compétences des employés et en suscitant la participation des employés afin d'atteindre les objectifs sociaux, environnementaux et économiques de l'organisation. C'est pourquoi un plan d'action ministériel visant à améliorer l'efficacité des pratiques de gestion et le niveau d'engagement du personnel à l'égard de l'organisation a été mis en œuvre au cours de 2016-2017. À ce jour, 89 % des actions proposées ont été réalisées.

En 2016-2017, 103 entreprises ont participé à la formation MPA « L'innovation ouverte à votre portée, une façon différente d'innover ». Le Ministère a aussi collaboré à la mise en place et à la réalisation des activités de QuébecInnove, dont les résultats sont présentés à la page 19 du présent rapport.

ACTION 4

DÉVELOPPER ET PROMOUVOIR LES INDUSTRIES CRÉATIVES ET LA CULTURE DE LA SCIENCE ET DE L'INNOVATION

ACTIVITÉ INCONTOURNABLE 3 – CONTRIBUTION AU CHANTIER GOUVERNEMENTAL D'INTÉGRATION DE LA CULTURE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Objectif gouvernemental

- 1.5 Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial

Indicateur de résultat	Cible 2020	État
4.1 Nombre de projets soutenus financièrement pour développer et promouvoir les industries créatives et la culture de la science et de l'innovation[58]	50	106

En 2016-2017, le Ministère a contribué à l'Agenda 21 de la culture en appuyant 106 initiatives de promotion des industries créatives et en favorisant la culture de la science et de l'innovation auprès des jeunes dans une perspective de développement durable. Il a notamment accordé des aides financières pour :

- la commercialisation de jeux vidéo;
- la création d'un studio d'animation à Montréal;
- des entreprises de l'industrie de la mode et les événements Festival Mode et design et Mode Avant-Première, Fashion Preview;
- C2 Montréal, un événement écoresponsable qui unit les univers du commerce et de la créativité;
- le projet « Laboratoire Arts vivants et interdisciplinarité ».

De plus, dans le cadre de son programme NovaScience, le Ministère a soutenu plusieurs projets appuyant la culture de la science et de l'innovation. Il a notamment soutenu :

- le projet « Science and you » de l'ACFAS, un événement international de partage de bonnes pratiques qui a réuni près de 400 participants;
- le projet « Ça reste à voir » du Centre de démonstration scientifique du Saguenay–Lac-Saint-Jean au cégep de Chicoutimi;
- l'embauche d'un chargé de projet par l'Institut du véhicule innovant dans le cadre de Premier emploi en recherche.

Enfin, en délivrant des attestations d'activité dans le but d'obtenir des crédits d'impôt pour le design, le Ministère aide les entreprises québécoises à avoir recours au design industriel, ce qui leur permet d'améliorer la compétitivité de leurs produits fabriqués industriellement et de générer un maximum de retombées économiques au Québec, en tenant compte des contraintes concurrentielles du marché mondial.

58 [illegible]

ACTION 5

AMÉLIORER LA PERFORMANCE GLOBALE DES ENTREPRISES PAR L'ADOPTION DE PRATIQUES ÉCORESPONSABLES ET DE DÉMARCHES STRATÉGIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ACTIVITÉ INCONTOURNABLE 4 – CONTRIBUTION À L'ACCOMPAGNEMENT EN DÉVELOPPEMENT DURABLE DES ENTREPRISES

Objectifs gouvernementaux

- 2.1 Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables
- 2.4 Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable
- 5.2 Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires

Résultats recherchés : 21, 23, 24, 28, 45, 46

Indicateurs de résultat	Cible 2020	État
5.1 Nombre d'entreprises ayant été accompagnées pour mettre en place de meilleures pratiques écoresponsables	350	310
5.2 Pourcentage de grappes industrielles et de créneaux d'excellence, soutenus financièrement par le MESI, ayant réalisé des initiatives visant à aider leur secteur à répondre aux enjeux de développement durable	50 %	92,7 %

Le Ministère poursuit l'élaboration et la diffusion d'outils permettant d'aider les entreprises à adopter des pratiques plus écoresponsables, notamment :

- la mise en ligne d'une page Web portant sur l'écoefficacité en entreprise, incluant un répertoire de cas à succès ;
- la mise en ligne de guides destinés aux PME sur la gestion de l'eau et des matières premières et résiduelles ;
- l'intégration des enjeux du développement durable dans les accompagnements-conseils stratégiques[MC].

En collaboration avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), le Ministère a la responsabilité de coordonner la Table d'accompagnement-conseil des entreprises pour le développement durable (TACEDD). L'objectif des activités de la TACEDD est de favoriser l'atteinte de la cible gouvernementale de 30 % des entreprises qui doivent avoir amorcé des démarches de DD d'ici 2020. Parmi les activités pilotées par le Ministère, concernant ce mandat de la TACEDD, il y a :

- l'organisation de trois rencontres de partage, de maillage et de développement des compétences entre les MO ;
- la mise à jour du Répertoire gouvernemental d'outils de développement durable déposé sur le site d'Entreprises Québec ;
- la diffusion de trois infolettres destinées aux partenaires externes pour les informer des orientations gouvernementales, des nouveaux outils disponibles et des projets inspirants portés par le milieu.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la priorité d'action « Soutenir l'engagement social des entreprises du Plan Nord 2015-2020 », le Ministère a accordé un contrat pour la réalisation d'un recueil des meilleures pratiques de responsabilité sociale des entreprises sur le territoire nordique en vue d'une stratégie de sensibilisation des entreprises et des acteurs socio-économiques.

De plus, le Ministère a poursuivi ses activités de mobilisation des partenaires du milieu, afin d'inciter les entreprises à mettre en place des pratiques écoresponsables, dont :

- la réalisation de trois conférences auprès de partenaires stratégiques sur les enjeux du développement durable pour les entreprises du Québec ;
- l'appui financier à la Grande rentrée DD, organisée par le Comité 21 Québec, dont l'objectif est de mobiliser et d'instaurer un dialogue entre les acteurs du développement durable de toutes les régions du Québec.

Un sondage a déterminé que 92,7 % des créneaux d'excellence et des grappes industrielles ont réalisé des initiatives pour aider leur secteur à répondre aux enjeux de DD. Le sondage a aussi permis de préciser les besoins de ces organisations dans leur démarche d'intégration du DD dans leurs plans stratégiques. Le Ministère s'engage à mettre au point des outils à leur intention au cours des prochaines années.

Le Ministère soutient depuis plusieurs années l'accompagnement de cohortes d'entreprises qui souhaitent intégrer des pratiques de DD. Pour l'année 2016-2017, des cohortes ont été mises en place dans les régions de la Gaspésie, de Laval, de la Montérégie et de l'Estrie. Au total, vingt entreprises sont accompagnées, ce qui leur permet d'entreprendre des démarches de développement durable intégrées et de mettre en place des pratiques d'affaires écoresponsables.

ACTION 6

AIDER LES ENTREPRISES À SE DÉMARQUER GRÂCE À LEURS BIENS ET SERVICES ÉCORESPONSABLES

Objectifs gouvernementaux

- 2.2 Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec
- 2.3 Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable
- 2.5 Aider les consommateurs à faire des choix responsables

Résultats recherchés : 22, 23, 24, 26, 27, 30

Indicateur de résultat	Cible 2020	État
6.1 Nombre d'incitatifs conçus pour aider les entreprises à se démarquer grâce à leurs biens et services écoresponsables	3	1

Afin d'inciter les entreprises du Québec à se positionner sur les marchés et à se démarquer de la concurrence grâce à leurs biens et services écoresponsables, le Ministère a soutenu l'élaboration et la diffusion du guide Se différencier sur les marchés en étant attentif aux exigences d'achat responsable des donneurs d'ordres.

Le Ministère a coordonné, conjointement avec le ministère des Finances et le MDDELCC, le chantier sur l'écofiscalité, dont le mandat est de concevoir des mesures favorisant la mise en marché de biens et services écoresponsables. Un des objectifs du chantier est l'élaboration d'un guide destiné aux MO qui souhaitent élaborer une mesure d'écofiscalité.

ACTION 7

INCITER LES ENTREPRISES À INSCRIRE LEURS ACTIVITÉS DANS UN MODÈLE D'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET FAVORISER L'ÉMERGENCE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE AU QUÉBEC

Indicateur de résultat	Cible 2020	État
7.1 Nombre de projets contribuant à l'écologie industrielle soutenus financièrement par le Ministère	10	9

ACTIVITÉ INCONTOURNABLE 4 – CONTRIBUTION À L'ACCOMPAGNEMENT EN DÉVELOPPEMENT DURABLE DES ENTREPRISES

Objectif gouvernemental

- 2.1 Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables

Résultat recherché : 20

Le Ministère s'est engagé dans le développement et la promotion d'initiatives d'écologie industrielle afin de favoriser l'émergence de l'économie circulaire au Québec. Voici quelques exemples illustrant cet engagement :

- la mise sur pied d'un comité interministériel sur l'économie circulaire dont le mandat est de rendre plus efficientes et intégrées les actions et initiatives gouvernementales liées à l'économie circulaire;
- la participation au Pôle québécois sur l'émergence de l'économie circulaire, composé d'une quinzaine d'acteurs stratégiques;
- l'organisation d'une conférence destinée à mieux faire connaître l'économie circulaire au personnel de l'administration publique;
- le déploiement d'une formation, dans le cadre de la Stratégie maritime, sur la synergie industrielle auprès des principaux acteurs des zones industrialo-portuaires.

Plusieurs projets d'économie circulaire liés à la récupération des matières résiduelles et leur réintroduction dans les procédés de production ont aussi été financés, dont :

- la production de nouvelles matières premières à partir de textiles sanitaires usés;
- un projet d'implantation des pratiques d'écologie industrielle en Outaouais, auquel participeront une centaine d'entreprises;
- le développement d'un logiciel de traçabilité des produits et de calcul des GES et des crédits carbone qui vise à favoriser l'économie circulaire dans la collecte des matières recyclables;
- un projet de valorisation des matières organiques résiduelles provenant d'un procédé de transformation de fruits de mer et d'un mélange de lisier de bovin/lactosérum pour des fins d'usage agricole afin de combler les besoins de fertilisation.

ACTION 8

RECONNAÎTRE LA VALEUR ÉCONOMIQUE DES SERVICES ÉCOLOGIQUES ET PROMOUVOIR LES PRATIQUES D'AFFAIRES FAVORABLES À LA BIODIVERSITÉ

Indicateur de résultat	Cible 2020	État
8.1 Nombre d'études financées par le Ministère visant à évaluer la valeur des services écologiques pour les industries québécoises	2	0

Objectifs gouvernementaux

- 3.2 Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société
- 6.1 Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire

Résultats recherchés : 37, 48

En 2016-2017, le Ministère a mandaté des étudiants de l'Université de Sherbrooke pour effectuer un travail de recherche portant sur la promotion des pratiques d'affaires favorables à la biodiversité et la documentation de la valeur des services écologiques pour les industries québécoises.

En collaboration avec d'autres ministères, le Ministère développe un programme de certification des terrains industriels. La certification permettra aux propriétaires de qualifier leur terrain avant de le vendre ou de le louer et ainsi d'assurer aux promoteurs désirant réaliser un projet d'investissement que le terrain ne présente pas de contraintes environnementales majeures. Par ailleurs, un des objectifs du programme est aussi de favoriser, en amont, la sélection des sites les moins sensibles du point de vue environnemental et de limiter les effets négatifs des activités industrielles sur la biodiversité.

ACTION 9

ACCROÎTRE LA RÉSILIENCE DES ENTREPRISES EN RÉPONSE AUX EFFETS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Objectif gouvernemental

- 6.4 Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et à la prévention des sinistres naturels

Résultat recherché : 51

Indicateur de résultat	Cible 2020	État
9.1 Nombre d'entreprises rejointes par une activité de sensibilisation ou de formation sur la continuité des activités et la gestion des risques, dont les risques climatiques	600	330

Dans le cadre du Plan national de sécurité civile, le Ministère a la responsabilité de la mission « Activités économiques », qui vise à réduire les incidences économiques d'un sinistre sur les entreprises et leur milieu. Cette mission permet d'accroître la résilience des entreprises en réponse aux changements climatiques, qui provoquent des sinistres naturels de plus en plus importants.

Parmi les initiatives, il y a l'amorce du projet de résilience organisationnelle et climatique réalisé en collaboration avec le Centre risque et performance de l'École polytechnique de Montréal. Ce projet de recherche sur trois ans est réalisé avec la collaboration de cinq entreprises de la Montérégie. En 2016-2017, un volet sur les changements climatiques a été élaboré et réalisé. Plus spécifiquement, des outils ont été mis au point afin de sensibiliser les entreprises à la gestion des risques liés aux effets des changements climatiques sur leur chaîne de valeur et afin de leur permettre d'évaluer ces effets selon leur champ d'activité.

Lors des accompagnements-conseils stratégiques offerts par le Ministère, les enjeux relatifs à la gestion des risques et à l'importance de se doter d'un plan de continuité des activités ont été abordés avec 330 entreprises du Québec.

ACTION 10

RENFORCER LA PERFORMANCE DE L'INDUSTRIE DU TRANSPORT PAR L'ÉLECTRIFICATION ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DU SECTEUR

Objectif gouvernemental

- 7.2 Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES

Résultats recherchés : 57, 58, 59, 60

Indicateur de résultat	Cible 2020	État
10.1 Nombre de projets soutenus financièrement par le Ministère visant à renforcer la performance de l'industrie du transport par l'électrification et l'efficacité énergétique du secteur[59]	37	22

Pour répondre aux objectifs du Plan d'action en électrification des transports 2015-2020, le Ministère finance plusieurs projets structurants visant à développer l'industrie du transport électrique. Parmi les réalisations de l'année 2016-2017, il y a :

- L'attribution d'une aide financière provenant du Fonds vert afin d'appuyer la conception de véhicules lourds innovants 100 % électriques et la fabrication de quatre prototypes. Durant la mise en œuvre du projet, 26 emplois seront créés dans les cinq entreprises participantes. Selon les prévisions de vente, le nombre d'emplois directs et indirects qui seront créés, à la suite de la commercialisation des véhicules, est estimé à 1 500 au cours des dix prochaines années.
- L'attribution d'un prêt à l'entreprise Verbom, par l'entremise du programme ESSOR, pour l'agrandissement des installations et l'implantation d'une nouvelle chaîne de production de pièces de carrosserie en aluminium destinée au Model X de Tesla. Ce projet créera 25 emplois, consolidera les 200 emplois actuels et permettra au Québec de se distinguer dans un marché concurrentiel avec des produits novateurs.
- Le versement d'une contribution financière pour la deuxième phase du projet mobilisateur SA2GE réalisé par le Regroupement pour le développement de l'avion plus écologique.
- L'attribution d'une aide financière à l'entreprise Technologies Kinesys pour développer un système intégré de production d'énergie électrique comportant une borne de recharge.
- L'attribution d'une aide financière, dans le cadre du programme ESSOR, à Motrec International, spécialisé dans les véhicules industriels électriques, pour un projet visant la construction et l'aménagement d'une nouvelle usine, qui devrait créer 29 nouveaux emplois en plus des 58 existants.
- L'appui financier à Lithium Amérique du Nord pour l'achat des actifs d'Énergie RB et de Québec Lithium, ainsi que la relance des activités d'extraction de spodumène et de production de lithium au complexe La Corne. Le lithium entre dans la fabrication des batteries des véhicules électriques.
- Le financement de neuf projets de recherche dans le domaine du véhicule électrique.

59 [illegible]

ACTION 11

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES VERTES ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE AU SEIN DES ENTREPRISES

Objectifs gouvernementaux

- 8.1 Améliorer l'efficacité énergétique
- 8.2 Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise
- 8.3 Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les GES

Résultats recherchés : 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67

Indicateurs de résultat	Cible 2020	État
11.1 Nombre de projets soutenus financièrement par le MESI visant le développement des filières vertes	71	44
11.2 Nombre d'entreprises s'étant engagées dans une démarche de formation, de maillage ou d'accompagnement pour améliorer leur efficacité énergétique	250/année	145

Le Ministère poursuit ses efforts visant le développement des filières vertes et des technologies propres ainsi que l'adoption de pratiques d'efficacité énergétique dans les entreprises, en soutenant la réalisation de plusieurs projets permettant de réduire les émissions de GES. En 2016-2017, le Ministère a collaboré aux travaux liés au système de plafonnement et d'échange de droits d'émission des GES, notamment dans une optique de maintien de la compétitivité des entreprises québécoises.

Le Ministère a aussi financé plusieurs projets, dont :

- l'agrandissement et l'acquisition d'équipements, par LM Wind Power Canada, une entreprise de Gaspé qui fabrique des pales d'éoliennes, qui permettra de créer 265 emplois;
- le démarrage d'une usine de transformation du chanvre en produits isolants pour la construction écoresponsable, par l'entreprise Nature Fibres;
- l'implantation, à Port-Cartier, d'une usine de production de biocarburant (huile pyrolytique) à partir de résidus forestiers, par Bioénergie Æ Côte-Nord Canada;
- le projet d'accroissement du laboratoire des biotechnologies et de l'environnement — phase 3 du Centre National en électrochimie et en Technologies Environnementales.

Une aide financière annuelle accordée au créneau d'excellence Bio-industries environnementales, dont le mandat est de regrouper des entreprises et des institutions qui élaborent et utilisent des biotechnologies, des bioprocédés, de la biomasse ou des services liés à l'environnement, en vue de réduire ou d'éliminer l'empreinte carbone.

Une contribution financière a également été accordée pour un projet mis en place par le créneau d'excellence Groupe MISA et visant à améliorer la gestion de l'énergie dans le secteur minier. Le projet consiste à réaliser des audits en efficacité énergétique dans l'industrie minière et à mettre en place un portefeuille de projets portant sur des technologies émergentes développées par des PME et pouvant répondre aux besoins des sociétés minières en matière de gestion de l'énergie et d'utilisation de sources d'énergies renouvelables.

ACTION 12

FAIRE RAYONNER L'EXPERTISE QUÉBÉCOISE EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE VERTE ET RESPONSABLE

ACTIVITÉ INCONTOURNABLE 4 – CONTRIBUTION À L'ACCOMPAGNEMENT EN DÉVELOPPEMENT DURABLE DES ENTREPRISES

Objectifs gouvernementaux :

- 1.6 Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie
- 2.1 Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables
- 2.2 Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec

Résultats recherchés : 18, 19, 22, 23

Indicateurs de résultat	Cible 2020	État
12.1 Nombre de missions commerciales et de représentations auprès d'acteurs internationaux, ou provenant des autres provinces canadiennes, ayant contribué à la promotion de l'économie verte et responsable au Québec	20	29
12.2 Nombre d'initiatives internationales de recherche et d'innovation contribuant aux objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020	20	5

Afin de répondre aux enjeux globaux associés au DD et à la lutte aux changements climatiques, le Ministère s'est engagé à promouvoir l'expertise du Québec en matière d'économie verte et responsable en soutenant l'organisation d'événements d'envergures, en participant à divers comités nationaux et internationaux et en finançant des projets de recherche, réalisés en collaboration avec des chercheurs étrangers.

En 2016-2017, le Ministère a, notamment :

- représenté le Québec dans le cadre du Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur les technologies et l'innovation propres et sur les emplois;
- représenté le Québec dans le cadre du plan d'action conjoint établi avec l'Ontario sur le développement économique par l'innovation en matière de changements climatiques;
- participé au Congrès STI (Systèmes de transport intelligents) à Melbourne, en octobre 2016, ayant pour thème l'amélioration de la qualité de vie dans les villes et les communautés;
- organisé vingt-neuf missions commerciales et rencontres lors d'événements nationaux et internationaux traitant des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique, de la gestion des matières résiduelles, des technologies de traitements des eaux et d'épuration de l'air, des villes intelligentes et des matériaux de construction écologiques.

Le Ministère a accordé cinq aides financières dans le cadre du Programme de soutien à la recherche, volet 4 : soutien à des initiatives internationales de recherche et d'innovation. Voici quelques thématiques de ces recherches :

- La complémentarité et la diversité Québec-Mexique en matière de gestion de l'eau dans le contexte des changements climatiques.
- Un projet conjoint avec l'Allemagne de développement de batteries pour les véhicules électriques, afin d'en doubler la performance et de parcourir ainsi de 500 à 700 km.
- Un projet conjoint avec le port de Rotterdam pour développer et commercialiser un outil de gestion des infrastructures portuaires servant à prédire la dégradation des installations portuaires et à prioriser les interventions à effectuer.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE DE LA SCIENCE ET DE L'INNOVATION

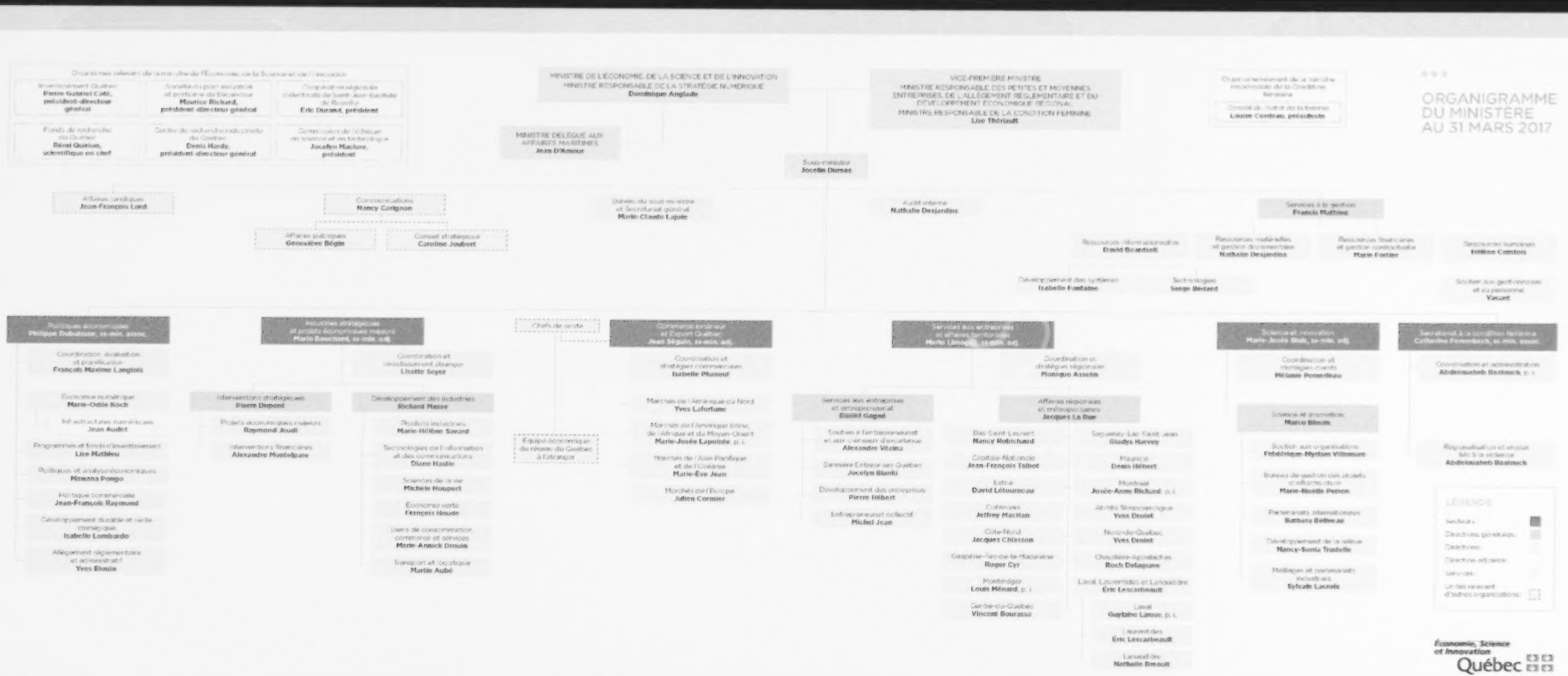

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE AU 31 MARS 2017

economie.gouv.qc.ca

Économie, Science
et Innovation
Québec